

Activités internationales

CGT
51^e
CONGRÈS
MARSEILLE
18-22 AVRIL 2016



Bulletin d'information de
l'espace International de la CGT

n° 23 - 1^{er} trimestre 2016

Sommaire

Firmes multinationales

Lorsque des multinationales s'exonèrent des dégâts que génèrent leurs relations d'affaires
Lorsque des multinationales saccagent la planète
Lorsqu'une multinationale contribue au travail forcé
Succès de la campagne Orange
Forum citoyen RSE : une année de travail pour un devoir de vigilance

À voir, à lire

Actes de la journée confédérale d'étude
« Les défis du syndicalisme international au XXI^e siècle » du 27 janvier 2016

Accords de libre-échange

Les accords de libre-échange entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine.
Quel constat ?
ALE - APE - ISDS
L'accord transpacifique, TPP

À voir, à lire

Bulletins d'information de l'espace International à votre disposition

Action syndicale solidaire

Projet CARES
Ensemble contre le travail précaire
Coopérer autrement : quand syndicats et « consomm'acteurs » œuvrent ensemble pour la santé au travail
Droit des travailleuses migrantes au Vietnam et en France
Solidarité Palestine
Népal, solidarité de la CGT et du Zenroren du Japon pour la reconstruction
Rana Plaza, un accident du travail majeur
Relations CGT - POM
Coopération avec les syndicats de Kanaky et de Polynésie
L'indispensable développement de Haïti
Mission Soma (Turquie)

À voir, à lire

L'invasion des supermarchés : les pays du Sud doivent-ils en avoir peur ?
Commerce équitable et travail décent.
Quand le commerce devient un levier pour les droits des travailleurs-ses
.../...

Trois ans d'action syndicale internationale

L'Europe et la France vivent actuellement, et ce, pour la huitième année, en crise continue.

Nous n'avons pas été touchés, tous, de la même façon et pas tous les pays de l'Europe avec la même gravité.

Mais partout, elle a été le prétexte de programmes d'austérité et de réformes (c'est à dire une dérégulation) du marché du travail. La loi El Khomri s'inscrit dans ce programme. D'ailleurs, tout était déjà prévu dans le programme national de réforme (PNR) dans le cadre du semestre européen.

Les Espagnols, Grecs, Italiens, Irlandais et Portugais en ont fait les frais avant nous – nos homologues dans ces pays rapportent les effets néfastes de ces réformes : augmentation des inégalités, les plus fragiles installé-e-s encore plus inextricablement dans la précarité.

Les femmes, les jeunes et les immigrés sont les premières victimes de ces réformes. Les travailleurs pauvres réapparaissent dans les sociétés européennes. Ce ne sont pas là des conséquences de la crise, mais des « réformes » et des programmes d'austérité !

Cependant, les peuples ont présenté la facture aux gouvernements : la crise n'a pas seulement bousculé le paysage économique et social, mais aussi les constellations traditionnelles politiques qui sont remises en question en Grèce, en Italie, en Espagne, au Portugal et en Irlande. Les gouvernements qui prônaient l'agenda néolibéral

ont été chassés. Mais les gouvernements des autres pays européens exercent des pressions sur leurs successeurs pour que le cours des politiques ne change pas pour autant.

Bien sûr, cela peut servir de leçon pour la France, et les stratégies syndicales à mettre en œuvre. Mais, cela doit aussi nous appeler à résister aux tentatives du gouvernement français de prendre part à ces chantages !

Il se pose la question de l'Europe que nous voulons – car le repli national ne marche plus depuis bien longtemps – il y a des alternatives à l'Europe-Austérité et à l'Europe-Forteresse qui tournent le dos à la misère qu'elles créent autour d'elle.

L'action syndicale internationale de la CGT tente d'apporter sa contribution à l'émergence d'un autre monde, d'une autre Europe et d'un autre rapport entre les régions riches (souvent appelés « le Nord ») et les pays en développement (qui s'appellent eux-mêmes « le Sud »). Cela passe par une mise sous surveillance des firmes transnationales, la coopération, l'action syndicale solidaire et l'engagement pour le renforcement d'un système international garantissant les droits et libertés des travailleurs : c'est selon ces axes – et d'autres – que l'espace international confédéral s'est engagé depuis le 50^e Congrès. Outre huit Newsletters rapportant le détail des actions, voici, sous forme de bilan, forcément sélectif, un récit de trois ans de travail militant.

Wolf Jäcklein

Animateur de l'espace International

Droits et libertés

Les droits économiques, sociaux et culturels ou « DESC »
Droits syndicaux : situation en Afrique
La CGT à l'OIT
Plainte contre la loi Macron
Perspective de plainte contre les atteintes à l'inspection du travail

À voir, à lire

La troisième guerre mondiale est sociale
Livret « Les syndicats en France »

Développement durable et climat

La 3^e Conférence internationale sur le financement du développement
Le Sommet des Nations unies sur le développement durable
La 21^e Conférence des parties (Conférence internationale sur le climat)

Europe sociale

Détachement : sanctionner les entreprises, défendre les travailleurs
Programme national de réformes de la France 2016 : anticiper ou subir ?
La CGT au Comité économique et social européen (CESE)
Initiatives aux côtés de la CES sur l'austérité.
Point des Euromanifs
Plan d'investissement de la CES
Congrès de la CES à Paris
L'intervention de la CGT dans le Conseil régional pan européen CRPE (PERC)

À voir, à lire

Compte-rendu CGT du 13^e congrès

Formation syndicale

La formation syndicale sur les questions européennes et internationales
Espace International - Calendrier 2016

À voir, à lire

Pour des garanties sociales dans le secteur du transport en Europe

Invitation

Rencontre avec les militants de chez McDonald's

Wolf JÄCKLEIN

Animateur de l'espace International
Courriel : w.jacklein@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 89

Frédéric IMBRECHT

Membre de la CE confédérale
En charge des questions européennes
Courriel : f.imbrecht@cgt.fr
Tél : 01 55 82 81 83

Stéphanie BAVARD

Assistante de direction
Courriel : s.bavard@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 90

Nicole BREGERE

Secrétaire de direction
Courriel : n.bregere@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 94

Pierre COUTAZ

CSI - OIT - Normes sociales - CEI
Courriel : p.coutaz@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 91
Portable : 06 12 80 09 80

Firmes multinationales

Lorsque des multinationales s'exonèrent des dégâts que génèrent leurs relations d'affaires

- Multinationale : Carrefour, Auchan et tant d'autres...
- Autres acteurs impliqués : État bangladais.
- Secteur : textile, distribution.
- Pays : Bangladesh.
- Période : 23 avril 2013.
- Victimes : 1 135 morts, 2 000 blessés.
- Nature de l'infraction : violation de la convention 81 de l'OIT sur l'inspection du travail par l'État Bangladais, indécence des multinationales.
- Lanceurs d'alerte : syndicats et ONG.

Résumé de l'affaire : le 23 avril 2013, un immeuble appelé Rana Plaza (le Palais de Rana, nom du propriétaire des lieux) de huit étages situé dans la banlieue de Dacca, capitale du Bangladesh, s'effondre. On sortira des décombres 1135 cadavres et des milliers de blessés. La grande majorité des victimes sont des ouvrières du textile. La veille du drame, plusieurs d'entre elles avaient signalé des fissures inquiétantes, mais ordre leur avait été donné de poursuivre le travail.

Le bâtiment hébergeait une demi-douzaine d'ateliers de confection travaillant presque exclusivement pour des marques occidentales de vêtements. Ils produisaient des vêtements pour des marques connues distribuées par des géants de la distribution canadien, britannique, espagnol, américain... et français. En effet, des étiquettes des marques Tex (Carrefour), In Extenso (Auchan) et de Camaïeu ont été retrouvées dans les décombres. Ces grands groupes ont d'abord nié avoir des liens avec des sous-traitants implantés dans l'immeuble. Les étiquettes seraient-elles celles des vêtements portés par les ouvrières ? On a aussi entendu qu'il pourrait s'agir d'ateliers clandestins produisant de la contrefaçon ! Quelle indécence.

Le drame a cependant marqué les esprits et l'opinion publique mondiale (voir article « Rana Plaza, un accident du travail majeur », page 11).

PC

Lorsque des multinationales saccagent la planète

- Multinationales : Union Carbide, Areva, Bolloré, Michelin, Schneider et tant d'autres...
- Autres acteurs impliqués : État français, États d'accueil.
- Secteur : extraction, agro-alimentaire, chimie, métallurgie
- Pays : principalement Afrique Subsaharienne, Asie, Amérique du sud mais le reste du monde est également touché.
- Période : depuis trente ans.
- Victimes : riverains et travailleurs.
- Nature de l'infraction : violation du volet environnement des principes directeurs de l'OCDE, des engagements internationaux en matière de

climat et d'environnement (pourtant notoirement insuffisants).

- Lanceurs d'alerte : un très grand nombre de syndicats et d'ONG.

Résumé des affaires : les exemples en ce domaine sont tellement nombreux qu'il est difficile d'en retenir quelques-uns. Si l'on fait remonter l'origine des multinationales à la mise en place du « commerce triangulaire » Europe-Afrique-Amériques au XVIII^e siècle ⁽¹⁾, on peut considérer que leur empreinte sur la nature et sur les hommes est déjà très ancienne. Mais il faut attendre la catastrophe de Bhopal en décembre 1984 et ses 20000 morts, pour interroger bien timidement une multinationale américaine

Union Carbide dans sa responsabilité dans un double drame social et environnemental. Depuis, les atteintes conjointes au droit du travail et à l'environnement se multiplient : l'Afrique notamment continue à souffrir des logiques prédatrices des grands groupes dans le domaine des industries d'extraction (exploitation de l'uranium au Niger et au Gabon par Areva) et de l'agro-alimentaire (exploitation de l'huile de palme au Cameroun et en Côte d'Ivoire par Bolloré). Mais l'Asie n'est malheureusement pas épargnée : la CGT, avec le CCFD et Sherpa

est intervenue en 2010 pour pointer les atteintes sur l'environnement et la vie des riverains d'une Usine de Michelin dans le Sud de l'Inde. Elle conduit actuellement une lutte dans le groupe Schneider pour s'opposer à la délocalisation en Malaisie d'une usine polluante de traitement des batteries en pointant qu'il s'agit d'une manœuvre visant à contourner les règles de l'UE en matière d'environnement.

PC

Lorsqu'une multinationale contribue au travail forcé

- Multinationale : Vinci.
- Autres acteurs impliqués : État qatari.
- Secteur : construction.
- Pays : Qatar.
- Période : 2000 – 2016 ...
- Victimes : travailleurs migrants d'Asie du sud-est.
- Nature de l'infraction : violation de la convention 29 de l'OIT sur le travail forcé.
- Lanceurs d'alerte : Syndicats (fédération CGT de la Construction, du Bois et de l'Ameublement), ONG (Sherpa).

Résumé de l'affaire : Depuis plusieurs années, le Qatar cherche à apparaître comme l'Eldorado des compétitions sportives et autres manifestations internationales. Maniant à merveille l'art de la corruption, ce pays utilise la manne générée par ses ressources pétrolières pour asseoir sa puissance financière et sa force d'attraction « diplomatique » et ainsi remporter l'organisation de ces événements mondiaux.

Mais l'envers du décor Qatari est sombre en matière de travail. 83 % des 2,3 millions d'habitants de ce petit pays sont des travail-

leurs migrants, venant de 130 pays, employés principalement à la construction d'infrastructures sportives et de loisirs. Leurs conditions d'emploi relèvent du travail forcé : confiscation des passeports, privation des mouvements, travail dans des conditions climatiques effroyables, logements indignes, absence de congés et de repos, horaires démentiels, versement des salaires au départ, le tout érigé jusque récemment en système, la Kafala ⁽²⁾.

En 2015, la fédération CGT de la Construction et Sherpa ont déposé une plainte contre Vinci afin d'interroger directement la responsabilité pénale d'un grand groupe, disposant de chantiers sur place, dans l'entretien d'un tel système. L'affaire est toujours en cours d'examen, mais elle dédouble utilement la pression, par ailleurs conduite sur l'État qatari, dans des enceintes comme l'OIT, dont le Conseil d'administration aura prochainement à se prononcer sur le possible envoi d'une commission d'enquête dans le pays.

PC

Néjat FEROUSE

Proche et Moyen Orient
Tél. : 01 55 82 82 76
n.ferouse@cgt.fr

Jean-Jacques GUIGON

Afrique - Proche et Moyen Orient
Courriel : jj.guigon@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 85
Mobile : 06 08 25 70 41

An LE NOUAIL

Europe
Courriel : a.lenouail@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 63

Mariannick LEBRIS

Formation syndicale - Asie & Pacifique
Courriel : mk.lebris@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 82
Mobile : 06 83 27 59 39

Denis MEYNENT

Membre du CESE
Vice-Président du groupe II (Travailleurs)
Courriel : d.meynent@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 78

Matthieu MORIAMEZ

Questions économiques - Afrique - Océan Indien
Courriel : m.moriaomez@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 86
Mobile : 06 19 60 50 21

Marie-Christine NAILLOD

Coopération au développement - Amériques
Courriel : mc.naillod@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 92
Mobile : 06 27 79 60 49

Joëlle SCHNITZER-BAMBI

Relations bilatérales en Europe
Courriel : j.bambi@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 81

Renata TRETIKOVA

Gestion des projets européens et internationaux
Courriel : r.tretiakova@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 79

Özlem YILDIRIM

Membre du CESE - Droits - Migrations
Courriel : o.yildirim@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 83

Avec la participation de :

Fabienne CRU, membre de la Commission exécutive de la CGT

Paul FOURIER, membre du CESE français

Conception - réalisation : La CGT
Espace International - Case 7-3 - 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex
Maquette : département Information et Communication - MTG - 4/04/2016
Photos : DR - Imprimé par nos soins
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

(1) Avec le commerce d'esclaves, déportés d'Afrique vers les Amériques et le retour des navires remplis de matières premières vers l'Europe.

(2) Loi dite de parrainage, qui réduit à néant les droits des travailleurs immigrés.

Succès de la campagne Orange



L'entreprise Orange était engagée depuis 1998 dans une relation d'affaires avec la société de télécommunications israélienne Partner. En vertu de cet accord de licence de marque, Partner utilisait la marque et l'image d'Orange en échange du paiement d'une redevance.

Cette relation contractuelle et commerciale était problématique dans la mesure où Partner exerçait des activités économiques et réalisait des profits dans les colonies israéliennes. En opérant dans les colonies israéliennes, Partner contribue à leur viabilité économique et à leur maintien, concourant ainsi à perpétuer une situation considérée comme illégale par la communauté internationale au regard du droit international.

Par ailleurs, en tant que principal actionnaire minoritaire du groupe Orange

(25,05 % du capital), de par ses missions de soutien au développement international des entreprises qui reçoivent des fonds publics pour cela et au regard de ses obligations internationales en matière de droits humains, la responsabilité du gouvernement français était également triplement interrogée.

Après plus de cinq ans de pressions et d'interpellations de la part des associations et des syndicats pour que l'entreprise Orange prenne des mesures concrètes, le 5 janvier 2016, la résiliation du contrat entre Partner et Orange a été officialisée.

Cette annonce intervient huit mois après la publication par sept organisations (dont la CGT) du rapport intitulé « Les liaisons dangereuses d'Orange dans le territoire palestinien occupé » qui dénonçait la contribution indirecte de l'entreprise Orange, via sa relation d'affaires avec Partner, au maintien des colonies israéliennes dans le Territoire

palestinien occupé (TPO) et qui a donné lieu à une polémique ayant vite pris de l'ampleur. C'est une tempête médiatique et une affaire d'état qui s'en sont suivies.

Finalement, c'est sous la double pression « citoyenne » celle des syndicats et ONG qui ont lancé l'affaire, et économique, liée à la menace de pertes de parts de marché dans le monde arabe, que l'entreprise a annoncé la fin du contrat qui la relie à Partner.

La fin du contrat liant les deux entreprises est une victoire pour tous les défenseurs du droit international et des droits humains. Il s'agit aussi d'un signal fort pour les autres entreprises qui entretiennent des relations avec les colonies israéliennes : elles ont la responsabilité de veiller à ne pas contribuer directement ou indirectement au maintien des colonies israéliennes dans le TPO.

OY

Forum citoyen RSE : une année de travail pour un devoir de vigilance

Le Forum citoyen pour la responsabilité sociale des entreprises a essentiellement axé son activité 2015 sur la proposition de projet de loi sur le devoir de vigilance. Cette PPL était à l'initiative de trois députés : Danièle Auroy (EELV), Philippe Nogues (démissionnaire du PS) et Dominique Potier (PS). Ces trois députés ont été convaincus par les petits déjeuners parlementaires qu'avait organisés le FCRSE sur cette thématique.

Les organisations membres du Forum ont été auditionnées par la commission des lois à deux reprises. Les pressions du grand

patronat (AFEP, Medef) ont conduit à un rejet puis à une réécriture du texte originel, malgré l'intervention de juristes de renom, comme Antoine Lyon-Caen. Les membres du Forum se sont rendus ensemble à plusieurs reprises chez Emmanuel Macron.

Le nouveau texte a été ensuite adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 30 mars 2015. Le forum a publié un communiqué de ses organisations en demi-teinte. En effet, si ce texte représentait une avancée par rapport à la législation antérieure, en revanche les articles ont été vidés

des aspects les plus contraignants pour les multinationales. Après le rejet du texte par le Sénat, son examen en deuxième lecture est prévu le 24 mars à l'Assemblée nationale.

En dehors de ce dossier, le FCRSE est aussi le lieu du croisement entre les deux grandes centrales syndicales et d'importantes ONG de défense des droits humains et de l'environnement. Il permet aussi de trouver des terrains communs pour travailler ensemble face au patronat dans la plateforme gouvernementale pour la RSE.

FC

À voir, à lire

Actes de la journée confédérale d'étude « Les défis du syndicalisme international au XXI^e siècle » du 27 janvier 2016

Sur invitation de la CGT, se sont réunis pour une journée de débat et de discussion à Montreuil : Victor Baez, secrétaire général de la CSA (Amérique) ; Rudy de Leeuw, Président de la CES et de la FGTB (Belgique) ; Ignacio Toxo, Secrétaire général des CC.OO. (Espagne). Ils ont évoqué, en échangeant avec Philippe Martinez, Secrétaire général de la CGT, leurs visions et attentes vis-à-vis du syndicalisme à la hauteur des défis de notre temps. Les actes reproduisent l'intégralité des interventions et du débat - ils sont disponibles sur la clé USB du Congrès confédéral.

Les accords de libre-échange entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Amérique latine. Quel constat ?

Par définition, un Accord de libre-échange (ALE) est conçu afin de favoriser les échanges commerciaux en supprimant les barrières tarifaires et non-tarifaires, ainsi que les réglementations nationales qui restreindraient - en théorie dans les deux sens - les importations de biens et services. Il s'agit, selon l'OMC, « *d'augmenter la liberté du commerce en développant [...] une intégration plus étroite des économies des pays participant à de tels accords* ».

Selon l'UE, les ALE signés avec les pays dits « du sud » visent à assurer le développement et la réduction, voire à terme, l'éradication, de la pauvreté. Mais pourtant, dès 2006, le Parlement européen reconnaissait que « *la libéralisation du commerce entre des partenaires inégaux à des fins de développement s'est révélée inefficace et même contreproductive* ».

Qu'en disent les syndicats et les associations de la société civile dans ces pays ? Le constat est général : si bien les ALE ont profité aux « pays du nord », favorisant les importations de denrées à bas coûts et les exportations de leurs propres produits, les producteurs et consommateurs des « pays du sud » ont vu leurs marchés inondés de produits plus coûteux, remplaçant progressivement les denrées locales.

Les clauses sociales et environnementales sont absentes des ALE. Les gouvernements des pays du sud sont d'accord pour la mise en place de « comités consultatifs », mais ceux-ci se réunissent de manière aléatoire,

sans aucune réelle portée sur la prise de décisions.

L'Accord UE-Chili a donné lieu à des discussions, y compris avec Michelle Bachelet, présidente, visant à la mise en place d'un Conseil économique et social (CES). Pour l'heure, le processus n'a pas abouti, mais cet accord sera renégocié cette année, 2016, et les syndicats présenteront leurs revendications aux parties prenantes.

L'Accord UE-Mexique doit également être renégocié cette année. Il comporte, dans sa version actuelle, un point ambigu, intitulé « clause démocratique ». La diversité de la société civile au Mexique n'a pas permis la mise en place d'une réelle structure de concertation pour le moment.

L'Accord d'association entre l'UE et l'Amérique centrale est entré en vigueur dans sa phase économique en décembre 2013, mais ses volets politiques et de coopération exigent la ratification de tous les États-membres de l'UE et des six pays concernés (Guatemala, Honduras, El Salvador, Nicaragua, Costa Rica et Panama). Il a été ratifié, pour l'heure, par les six pays d'Amérique centrale, et par cinq pays de l'UE.

L'ALE entre l'UE, la Colombie et le Pérou – auquel s'est greffé l'Équateur – est également de compétence mixte. Il n'a pas encore été ratifié par tous les pays de l'UE. C'est le seul qui comporte une véritable feuille de route contraignante sur

les droits sociaux et environnementaux. Dans la réalité, seul le volet économique est en place depuis août 2013. La réalité en Colombie demeure la même pour les syndicalistes : menaces et assassinats sont toujours à l'ordre du jour. Quinze syndicalistes sont morts depuis août 2013. Le chômage n'a pas diminué, au contraire. Les importations se font au détriment des industries locales (ex : les importations de produits Danone au Pérou, qui conduiront, à moyen terme, à la disparition de l'industrie laitière locale). Les clauses environnementales ne sont absolument pas respectées.

En lieu et place de l'intégration régionale – permettant le développement équilibré et égalitaire d'une région ou sous-région – c'est bien à un processus de prise de contrôle de pays entiers par les firmes multinationales (FMN) européennes. Aux côtés des syndicats des pays concernés, et en lien avec la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Confédération syndicale internationale (CSI), la CGT a dénoncé la mise en œuvre actuelle des ALE et entend poursuivre un vrai travail de solidarité et de coopération internationales avec nos partenaires, contre le pouvoir des FMN, pour le développement régional et le respect des droits sociaux et environnementaux.

MCN

ALE - APE - ISDS

Depuis la création de la Communauté économique européenne en 1957, le commerce extérieur est un des enjeux majeurs pour l'Union européenne. Elle négocie de fait de nombreux accords commerciaux, appelés Accords de libre-échange (ALE) ou Accords de partenariat économique (APE) avec les pays du Sud.

L'accord dit de Cotonou, signé le 23 juin 2000 entre 77 pays de la zone Afrique Caraïbe Pacifique, fixe comme objectif la libéralisation des services et la mise en place de règles en ce qui concerne la concurrence, la normalisation, la protection de la propriété intellectuelle, et les mesures sanitaires et phytosanitaires. L'inscription dans l'accord de Cotonou

de la libéralisation des services ainsi que de la protection des investisseurs, le droit de la concurrence, etc., est l'illustration de la stratégie commerciale de la Commission européenne. L'objectif est d'élaborer une stratégie visant à ouvrir les marchés à l'étranger afin de favoriser l'implantation des entreprises européennes.

Accords de libre-échange

Les conséquences de cette libéralisation seront lourdes pour les pays du Sud concernés. Face à l'arrivée de produits agricoles du Nord subventionnés, disposant d'exploitations aux taux de rendement jusqu'à 1 000 fois supérieures à celles des pays du Sud, les débouchés pour les petits agriculteurs des Pays en développement (PED) dans leur propre pays sont menacés, ne pouvant rivaliser compétitivement avec les produits agricoles du Nord. L'arrivée des produits de l'UE viendra concurrencer directement les productions des PED. Cela privera les producteurs de débouchés sur leur propre territoire, entraînant la destruction d'emplois et menacera la souveraineté alimentaire par la dépendance aux importations. La modernisation de l'agriculture sera également fortement contrainte. Toute hausse des cours des produits agricoles aura des conséquences immédiates catastrophiques sur les économies des pays et la vie des populations.

En matière industrielle, les risques sont les mêmes. L'ouverture aux produits européens aura également des conséquences négatives sur les PED. Si en Afrique, par exemple, quelques rares pays ont réussi à développer des industries nationales, c'est notamment grâce à une politique de protection économique de ces secteurs. L'arrêt de ces protections risque de provoquer un choc industriel avec, là encore, des conséquences importantes en terme d'emplois.

Enfin, la suppression des droits de douanes aura une conséquence immédiate désastreuse pour les PED. Pour nombre de pays d'Afrique de l'ouest par exemple, ces droits constituent une part importante des ressources financières de l'État (40 % pour le Bénin, 17 % pour le Niger...). La perte de ces ressources impactera encore davantage les marges de manœuvre des pays ACP à déterminer leurs politiques publiques et de développement.

Face à ces enjeux, la CGT estime que la priorité est à la consolidation de l'intégration régionale. La CGT demande que la Commission européenne et les États membres de l'UE s'engagent, en substitution aux APE, dans la négociation d'Accords de coopération et de solidarité qui ne soient pas basés sur le libre-échange. De tels accords devraient avoir pour objectif la réalisation des droits humains dans les pays concernés et, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels. Le droit des ensembles régionaux à protéger et réguler leurs marchés devrait être pleinement reconnu, notamment pour les produits agricoles et alimentaires. L'autonomie politique des pays et leur capacité à disposer de ressources financières et à lutter contre l'évasion fiscale ne doivent pas être entravées, mais au contraire soutenues. Tout accord entre l'Union européenne et les pays d'Afrique doit garantir la primauté des droits humains et des droits sociaux fondamentaux sur tout aspect commercial ou financier.

Avec les pays du Nord, la politique commerciale est tout aussi offensive avec une priorité donnée à la protection des investisseurs. L'illustration en est faite avec le CETA, Accord de libre échange entre l'UE et le Canada, et le TAFTA, ALE entre l'UE et les États-Unis.

Le CETA, préfiguration de l'accord avec les États-Unis, prévoit que les multinationales puissent porter plainte contre les États si elles estiment que ceux-ci entravent leur activité. Ainsi le groupe français Véolia a porté plainte en 2012 contre l'Égypte pour avoir relevé le salaire minimum, considérant que cela mettrait en péril ces perspectives de gains futurs...

Dans le TAFTA, ce sont nos modèles de société qui sont visés par une harmonisa-

tion des normes environnementales, sanitaires, sociales entre les États-Unis et l'Europe. Le TAFTA n'est pas un accord de libre-échange traditionnel régissant les droits de douane, car ceux-ci sont déjà à leurs niveaux les plus bas entre l'UE et les USA. Bien davantage, l'objectif revendiqué des négociations est d'abattre les barrières « réglementaires » qui limitent les profits des entreprises multinationales. Les droits du travail, les libertés syndicales, seront considérées comme des contraintes au libre commerce et seront nivelés par le bas... Pourtant ces « barrières » composent certains de nos droits les plus précieux. Les normes fondamentales du travail, les réglementations environnementales, la sûreté alimentaire et les lois relatives à la protection des données personnelles – tout cela, et bien davantage, est aujourd'hui sur la table, prêt pour le marchandage.

La CGT est opposée à ces manœuvres d'ultra libéralisation. Notre analyse est qu'un accord commercial devrait entériner comme objectif le plein emploi, le travail décent : des socles de protection sociale et de meilleures conditions de vie pour tous. Il devrait être l'occasion de tirer vers le haut le droit du travail, d'entraver les violations des droits fondamentaux, d'amener à la ratification des conventions internationales de l'Organisation internationale du travail. La protection de l'environnement et le respect des conventions environnementales internationales devraient également être érigés comme critères incontournables ainsi que la garantie juridictionnelle des États en matière de règlements des différends, autant de conditions qui ne sont pas réunies aujourd'hui.

MM

L'accord transpacifique, TPP

L'accord de partenariat transpacifique, TPP, a été signé le 5 octobre 2015 par douze pays (Australie, Brunei, Canada, Chili,

États-Unis, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour et Vietnam). Une fois ratifié, il concernera

40 % de l'économie mondiale. Le TPP va mettre en place des conditions pour le commerce et les investissements qui auront des

conséquences considérables sur toute l'économie, les sociétés et le syndicalisme de ces pays, voire même au-delà.

La négociation à huis clos a permis aux firmes multinationales et aux lobbies de faire pression d'autant plus que les parlements ont été laissés de côté. De nombreuses organisations syndicales des pays concernés, par exemple, ACTU en Australie, NZCTU en Nouvelle-Zélande, ZENROREN au Japon, et les Global unions ont mené une campagne – associés à des ONGs et au mouvement

associatif – contre cet accord qui, comme le TTIP, menace la démocratie, les normes publiques, le droit du travail et les droits des travailleurs, la santé publique, l'environnement ... en particulier via le très controversé mécanisme de règlement des conflits (ISDS).

Le 17 décembre dernier, Luca Visentini, Secrétaire général de la CES, et Rikio Kozu, Président de Rengo du Japon, signaient un communiqué commun sur les négociations pour un accord bilatéral de libre échange entre l'UE et le Japon

qui prévoit des articles proches du TTIP et du TPP. Ils rappellent que la transparence est une condition essentielle pour que le processus – et par conséquent l'accord – se déroulent dans un cadre démocratique et que les normes internationales du travail ne sont pas une anecdote et doivent faire partie de toute proposition de texte.

MLB

À voir, à lire

Bulletins d'information de l'espace International de la CGT à votre disposition

- n° 1 : Lancement de notre... expression internationale
- n° 2 : Comment lutter contre les agissements des firmes multinationales contraires aux droits fondamentaux ?
- n° 3 : Invictus
- n° 4 : La CGT face à la situation en Syrie
- n° 5 : L'atelier du monde
- n° 6-7 : Quatre années d'internationalisme syndical
- n° 8-9 : OIT mode d'emploi
- n° 10 : Le jeu des acteurs multilatéraux face à la crise
- n° 11-12 : Ukraine : l'Europe à l'épreuve de la guerre civile
- n° 13-14 : Nouveau parlement européen, nouvelle commission, ... nouvelles politiques ?
- n° 15-16 : Libre-échange : cheval de Troie de la dérégulation
- n° 17-18 : Nos certitudes
- n° 19 : Un second semestre bien occupé...
- n° 20 : L'Europe forteresse
- n° 21 : Le peuple se rebiffe
- n° 22 : On sauve la face, pas le climat !



Projet CARES

De 2012 à 2015, la CGT s'est engagée aux côtés de la CFDT et de la CSI Afrique dans un programme de renforcement des capacités syndicales en Afrique de l'ouest. Co-financé par l'Agence française du développement (AFD), sous l'égide du ministère des Affaires étrangères, ce programme a impliqué sept pays africains (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo) et 25 centrales syndicales. Plus de soixante-dix syndicalistes se sont engagés dans cette coopération syndicale.

L'objectif de ce projet a été de « soutenir l'action syndicale en matière économique pour faire du travail décent une réalité en Afrique ». Partant des besoins des organisations syndicales africaines et de la nécessité de développer les capacités d'analyse économique, des Centres d'Action et de REcherche Syndicales (CARES) ont été mis en place

dans les sept pays. Les CARES se sont donné deux priorités de travail, la protection sociale et l'analyse budgétaire. L'objectif était, à partir de la réalité existante, de travailler à l'extension de la protection sociale dans chacun des pays concernés, d'analyser les priorités budgétaires des États africains au regard des revendications des organisations syndicales.

Les organisations syndicales qui luttent pour un meilleur accès à l'emploi, le développement de la formation professionnelle, l'amélioration des infrastructures en matière de soin ou d'enseignement et l'augmentation du nombre de recrutements ont alors pu constater que leurs revendications en matière d'améliorations sociales étaient très inégalement prises en compte par les gouvernements respectifs.

Chaque priorité a été portée par une campagne syndicale sur une année, avec production de rapports d'analyse, élaboration de cahiers revendicatifs et de propositions syndicales, plaidoyer dans les médias et auprès des gouvernements.

Au-delà même des thématiques de travail, l'objectif de ce projet a été d'œuvrer au renforcement du syndicalisme en Afrique de l'ouest. Quand nombre de pays africains font face à l'émiettement du mouvement syndical et la prolifération des organisations, la dynamique intersyndicale au cœur de ce programme a contribué au dialogue et au travail commun entre toutes les organisations impliquées.

MM

Ensemble contre le travail précaire



En décembre 2014, la CGT était à l'initiative, avec Zenroren du Japon et NTUI de l'Inde, d'un atelier d'échange sur le travail précaire à Mumbai.

Cette étape concrétisait un engagement commun depuis la fin des années 2000 sur les emplois précaires (CDD, intérim, sous-traitance, travail informel...), l'intervention syndicale et les perspectives d'action. Trois autres organisations (UE États-Unis, FAT Mexique et NUMSA Afrique du sud) rejoignirent progressivement le projet.

La question du travail précaire intéresse toutes les organisations impliquées et la forme d'un atelier – souple et ouverte avec des objectifs simples et limités – a été retenue.

Le principal objectif était de faire connaître et d'approfondir la connaissance de nos situations respectives en matière de précarité au travail et de réfléchir à des propositions et actions syndicales de nos organisations pour renforcer nos capacités d'action.

En effet, toutes nos organisations cherchent à organiser plus largement les travailleurs ayant un emploi précaire, lutter contre la répression antisyndicale et améliorer leurs conditions de travail.

L'atelier a donné naissance à un livret présentant l'état des lieux de l'emploi précaire dans nos pays et une synthèse des travaux de l'atelier de Mumbai. L'organisation de l'atelier a donné aux organisations participantes l'habitude d'échanger et de réfléchir ensemble régulièrement par internet.

L'étape suivante au cours de l'année 2016, avec notamment de nouvelles organisations des Amériques et d'Europe pour renforcer le groupe d'origine, permettra

de partager nos pratiques de syndicalisation et d'organisation des travailleurs précaires – à l'occasion de la conférence de Labor Notes à Chicago et du prochain

Forum social mondial à Montréal en août prochain.

MLB

Coopérer autrement : quand syndicats et « consomm'acteurs » œuvrent ensemble pour la santé au travail



Pour la CGT, la coopération sous toutes ses formes est partie inhérente de la solidarité internationale. Le développement des pays dits « du sud » ne saurait se faire sans son pendant social et syndical. C'est ce à quoi nous nous employons dans nos activités internationales.

Et c'est ainsi que, depuis janvier 2015, la CGT et son association de consommateurs, Indecosa, conduisent ensemble un ambitieux projet visant la réduction de l'utilisa-

tion de produits phytosanitaires dans l'industrie de la banane dans 8 pays exportateurs d'Amérique centrale et latine (Guatemala, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama, Colombie, Équateur, Pérou). Cette initiative est réalisée en partenariat avec l'association britannique Banana Link, la coordination des syndicats latino-américains des bananeraies réunissant 16 organisations (COLSIBA) et la Confédération générale du travail de la Guadeloupe. Elle bénéficie du soutien financier du Comité français pour la solidarité internationale (CFSI).

Le projet comporte un important volet d'activités sur le terrain afin de rendre opérationnel les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) locaux et favoriser ainsi la prise en compte de ces thématiques sur les lieux de travail. Pour forger leurs arguments face au patronat peu enclin à discuter du sujet, les syndicalistes latino-américains ont effectué un voyage d'étude en Guadeloupe en avril 2015. Ils ont pu y constater la réalité d'une transition vers un système à bas niveau d'intrants chimiques. Par ailleurs, deux sessions de formation sous-régionales ont été organisées en Équateur et au Costa Rica en

octobre dernier : cinquante syndicalistes des bananeraies ont pu en bénéficier.

Par ailleurs, les parties prenantes du projet conduisent ensemble une campagne internationale pour la ratification de la Convention n°184 de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture (2001). De premiers succès sont déjà enregistrés, puisque la ratification de cette convention est à l'ordre du jour parlementaire en Équateur et en France en 2016. La vice-présidence du Costa Rica a pris des engagements en ce sens. Les syndicalistes ont pu présenter cette revendication aux députés au Pérou et au Nicaragua, ainsi qu'aux représentants du ministère du Travail en Colombie et au Honduras.

Cette expérience d'une action commune internationale et pluri-acteurs sera présentée dans un débat au Forum social de la Fête de l'Humanité en septembre 2016. Ce sera l'occasion pour les militant-e-s intéressé-e-s de discuter de vive voix avec nos camarades de COLSIBA et de la CGTG qui viendront spécialement en France.

RT et MCN

Droit des travailleuses migrantes au Vietnam et en France

Usine textile à Duong Nai (Sud du Vietnam) : dans le cadre d'un partenariat, le GRET, une ONG axée sur le développement solidaire, et la CGT ont initié, en janvier 2016, les premières activités du projet sur « *Le droit, vecteur de solidarités entre acteurs économiques, sociaux, politiques et syndicaux en France et au Vietnam* » financé par le CFSI (Comité français pour la solidarité interna-

tionale). L'ONG Batik international est associée au projet et côté vietnamien, la CGT du Vietnam, notre partenaire, fait intervenir ses centres d'aide juridique.

Rassemblant des partenaires de nature et de pays différents, le projet a pour objet de faire un état de l'aide juridique syndicale en direction des travailleuses

migrantes, de partager des expériences en matière d'aide juridique mais aussi de campagne de syndicalisation en direction de ces travailleuses. Partant de situations très différentes, les partenaires ont pour objectif de renforcer les échanges et les discussions. Au Vietnam, les travailleuses migrantes sont pour la plupart de très jeunes femmes venant des zones rurales

Action syndicale solidaire

pour travailler dans les zones de production industrielles installées à la périphérie des grandes villes comme Hanoi au nord et Hô-Chi-Minh Ville au sud. Les zones de production sont déjà très nombreuses et le gouvernement vietnamien prévoit d'en doubler le nombre d'ici à 2020 suite à la signature par le Vietnam du TPP (Accord de partenariat transpacifique, traité multilatéral de libre-échange signé le 4 février 2016).

Au Vietnam, une première mission a été effectuée en janvier 2016, conjointement, par le Gret et la CGT, pour identifier les pratiques d'aide juridique auprès des femmes migrantes dans six provinces.

L'étape suivante permettra de préparer une présentation de l'action, notamment juridique, de la CGT en direction des femmes migrantes dans la région parisienne. Ces deux missions seront à la base d'une réunion d'échange d'expériences au Vietnam en juin 2016.



Duong Nai, une zone de production en cours d'extension.

À la suite, nous élaborerons ensemble une campagne pour faire connaître d'un côté les Centres d'aide juridique et de l'autre les permanences juridiques, préparer des supports en plusieurs langues (Vietnamien

d'une part et cinq ou six langues de l'autre) pour que les travailleuses migrantes connaissent leurs droits et se syndiquent.

MLB

Solidarité Palestine

Une nouvelle fois en 2012, la bande de Gaza et sa population ont été victimes d'un engrenage de la violence qui a touché pour l'essentiel les civils, dont les femmes et les enfants. En une semaine, du 14 au 22 novembre 2012, les raids israéliens et les tirs de roquettes du Hamas ont fait près de 300 morts et de nombreux blessés du côté palestinien et cinq victimes israéliennes.

La CGT a fermement condamné cette reprise des hostilités qui a frappé la région, d'autant plus regrettable qu'elle s'inscrivait quelques jours avant le vote porteur d'espoir

de l'Assemblée générale de l'ONU qui reconnaissait, enfin, à la Palestine, le statut de membre observateur.

Depuis plus de cinq ans, la population de Gaza subissait un blocus terrestre, aérien et maritime insoutenable, augmentant le chômage, la pauvreté, la misère et annihilant toute perspective d'avenir pour la jeunesse palestinienne.

La CGT et *L'Avenir social*, son association de solidarité, en lien avec la Fédération générale des Syndicats Palestiniens PGFTU, ont

décidé de lancer un appel financier à la solidarité. Un accord de coopération fut signé entre l'Avenir social et la PGFTU en janvier 2014. Une large collecte de fonds fut réalisée par et parmi les organisations et les adhérents de la CGT, dans le but de permettre à l'organisation syndicale palestinienne d'améliorer ses locaux et structures dans la bande de Gaza, soutenir des familles en détresse et développer les productions artisanales des femmes.

NF

Népal, solidarité de la CGT et du Zenroren du Japon pour la reconstruction

Au cours des vingt dernières années, le Népal a connu une succession de transi-

tions politiques, économiques et sociales. Le tremblement de terre du 25 avril 2015,

d'une force exceptionnelle, a exacerbé la situation du pays.

Suite à celui-ci et à ses répliques, 8.891 personnes sont mortes et 22 300 ont été blessées. Quatorze des 75 districts ont été sérieusement touchés. Les secteurs les plus affectés ont été ceux qui emploient le plus de travailleurs : agriculture en particulier l'élevage, tourisme, construction et production industrielle. De grandes surfaces de terre cultivables ont été détruites par les glissements de terrain. Les plus pauvres et les travailleurs ont été les plus affectés par la destruction des maisons construites avec des matériaux incapables de résister à un tremblement de terre ou une catastrophe naturelle importante. Le gouvernement népalais estime que la reconstruction des logements et des infrastructures nécessitera plus de 500 000 travailleurs par an.

Gefont, le principal syndicat népalais, avec d'autres organisations syndicales comme Antuf et NTUC ont réagi immédiatement en mobilisant plus de 1 200 volontaires pour les secours immédiats, l'aide et la reconstruction. Ils ont également, quelques heures après le tremblement de terre, organisé la communication avec les syndiqués et les travailleurs népalais et avec le mouvement syndical international.

La CGT et *L'Avenir social* ont lancé un appel urgent à la solidarité. Dès le mois de juin, une première aide financière répondait à la demande des syndicats népalais pour l'installation d'abris destinés à protéger la popu-



Envoyez vos dons à L'Avenir social

263 rue de Paris - Case 419 - 93514 Montreuil Cedex

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : Solidarité Népal - Un reçu vous sera adressé dès réception

lation de la mousson qui arrivait. Dans le même temps, Zenroren du Japon avait lancé aussi un appel à la solidarité. Convaincus par l'élaboration et la mise en œuvre commune du projet de solidarité suite au tremblement de terre et au tsunami du 11 mars 2011, et à la catastrophe industrielle de Fukushima, le Zenroren a souhaité s'associer à la CGT, *L'Avenir social* et Gefont pour soutenir le Népal. Nous nous acheminons aujourd'hui vers un projet visant à la construction de centres multiactivités (postes de santé, clubs, écoles, local syndical...) pour répondre aux besoins de la population d'un ou deux villages dans l'un des 14 districts les plus touchés. Gefont veillera à ce que ce travail de reconstruction

soit réalisé en offrant des conditions d'emploi décent, en respectant les normes du travail et des droits syndicaux des travailleurs et en mettant en œuvre les normes antisismiques de base.

Ces actions de solidarité visent à soutenir directement l'action de nos partenaires syndicaux, à renforcer les liens entre les travailleurs et les syndiqués de nos pays respectifs, à faire mieux connaître le mouvement et l'action syndicale dans le monde et à sensibiliser nos adhérents au rôle essentiel de la coopération et de la solidarité syndicale internationale.

MLB

Rana Plaza, un accident du travail majeur

Rana Plaza, Tazreen, jamais plus !

Le 23 avril, cela fera trois ans que s'effondrait l'immeuble Rana Plaza à Dacca au Bangladesh. Il hébergeait une demi-douzaine d'ateliers de confection. Le bilan sera terrible, 1 135 morts et des milliers de blessés dont la grande majorité sont des ouvrières du textile.

Le drame a durablement marqué les esprits et l'opinion publique mondiale ainsi que le mouvement syndical. Et, dès le 24 avril, la CGT, les fédérations THC et Commerce

et services, et les syndicats CGT des enseignes et marques impliquées se sont mobilisés en direction du gouvernement et des directions de ces groupes.

Par ailleurs, ils ont lancé, avec *L'Avenir social* et Indecosa-CGT, un appel à solidarité avec les travailleuses et travailleurs victimes de ces conditions de travail effroyables. En coopération avec NGWF, une des principales fédérations de travailleurs du textile et de l'habillement du Bangladesh, un projet a été élaboré. NGWF a organisé dix ateliers de formations d'une durée d'une





journée, à destination de ses syndiquées travailleuses de l'habillement. 300 femmes ont bénéficié ainsi de stages sur l'organisation, la sécurité du lieu de travail, les droits de base, l'égalité entre les femmes et les hommes au travail. Pour le syndicat bangladais, il est essentiel de former les femmes car elles sont dans les ateliers et peuvent surveiller la sécurité des lieux. Par ailleurs, l'autre objectif est de favoriser la prise de responsabilité des femmes à tous les niveaux du syndicat.

Un échange d'information et des rencontres régulières ont permis de suivre les luttes des travailleuses et travailleurs du textile pour les inspections de sécurité promises, une amélioration des conditions de travail et des salaires.

Après le drame, l'OIT a poussé les acteurs du secteur, grandes marques et syndicats de branche mondiaux à signer un accord sur les conditions de travail dans le textile. Elle a aussi obtenu la création d'un fond d'aide aux victimes qui reçoit des dons de ces multinationales qui contribuent bien insuffisamment pour celles qui l'ont fait. En revanche, elles se refusent à reconnaître la moindre responsabilité, ni l'existence d'un préjudice à indemniser. Leur démarche est donc uniquement philanthropique. En France, le Sénat a, en novembre dernier, rejeté, en première lecture, le projet de loi sur le devoir de vigilance des multinationales.

Aujourd'hui, les organisations syndicales et les ONGs des pays producteurs et consommateurs ont plus encore la responsabilité de continuer à tirer le signal d'alarme et à rappeler que le processus de production et de commercialisation de l'habillement ne

profite pas plus aux travailleurs qu'aux consommateurs.

Les indemnisations des victimes de la catastrophe du Rana Plaza sont très insuffisantes, les inspections du travail peinent à donner des résultats concrets et si le salaire minimum est passé de 28 à 58 euros par mois, il reste trop faible. Par ailleurs, malgré des engagements, le gouvernement n'arrive pas à faire respecter les droits à s'organiser et à revendiquer. La répression est d'autant plus grande dans les ateliers les plus petits et dans le secteur de la sous-traitance informelle. Sur les 7 000 usines produisant pour l'exportation, plus du tiers ont recours à des sous-traitants informels qui leur servent à adapter leur production aux fluctuations du marché.

Les coopérations engagées avec les syndicats des pays où sont produits les biens de consommation sont essentielles pour comprendre les formes de la mondialisation et coordonner nos actions syndicales.

MLB

Relations CGT - Pays d'Outre mer (POM)

Le 10 novembre 1969, une déclaration commune entre la CGT et les confédérations syndicales des POM actait le fonctionnement de nos relations, dans une tradition commune de lutte contre le colonialisme. Les relations entre la CGT et les organisations syndicales ultra-marines s'inscrivent donc dans une approche internationale formalisant le respect des principes d'indépendance.

Depuis, la mise en œuvre par le gouvernement des lois de 2008 et de 2010, en matière de représentativité, a profondément modifié les relations que la CGT de France et les organisations des POM

peuvent entretenir. Cela a amené à une réflexion sur le cadre formel de nos relations et à l'élaboration conjointe d'une convention. Celle-ci permet d'assurer aux confédérations des POM leur représentativité et la prise en compte de leurs voix sur le plan national.

Elle instaure une affiliation, à caractère bien spécifique, qui reconnaît l'entière souveraineté des confédérations des POM dans tous les domaines, conformément à nos rapports historiques, construits sur la base des luttes anticoloniales et des revendications à l'autodétermination et à l'indépendance portées par les syndicats CGT

des POM et soutenues par la CGT de France.

C'est dans cet esprit qu'est exclue la possibilité d'affiliation directe à la CGT d'organisations ou de structures syndicales basées dans un territoire d'outre-mer autre que les confédérations signataires de la convention. Le cadre formel et administratif de nos relations évolue mais nos relations fraternelles, dans le respect des valeurs et de l'indépendance de chacun, demeurent.

MM

Coopération avec les syndicats de Kanaky et de Polynésie

Les deux territoires d'outre-mer connaissent une situation de pluralisme syndical. La CGT coopère en Kanaky avec l'USTKE sur la base d'un accord de coopération renouvelé en 2012, et en décembre 2015 à l'occasion de son 15^e congrès. Nos activités en commun sont en priorité centrées depuis 2012 sur la relance du système de formation syndicale de l'USTKE (formation de formateurs et de collectifs de direction). Par ailleurs, nous avons pour objectif d'aider au développement des relations entre nos fédérations respectives, appuyer les actions

de l'organisation kanake pour défendre les droits syndicaux et des travailleurs et soutenir leurs efforts sur les questions du développement local et en particulier de l'emploi et des salaires.

Avec O OE TO OE RIMA de Polynésie, nous reprenons progressivement des activités concrètes et les priorités tournent aussi sur la formation syndicale et des échanges plus réguliers, tant dans les domaines relevant de l'interprofessionnel que dans les relations entre fédérations.

Cela passe aussi par les échanges avec les secteurs confédéraux et dans le cadre des instances qui nous sont communes. La solidarité entre nos organisations est présente dans tous nos échanges. Si l'éloignement géographique avec ces deux pays ne facilite pas nos rencontres, gageons que les besoins de coopération syndicale dans le cadre d'une mondialisation en constante évolution trouveront à s'organiser.

MLB

L'indispensable développement de Haïti

En avril 2010, une conférence internationale organisée sous les auspices de la Confédération syndicale des Amériques (CSA) - et à laquelle participait la CGT - avait déterminé une feuille de route pour le développement global de Haïti. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Ce petit pays demeure sur la liste des vingt-cinq pays les plus pauvres du monde, la situation politique est très troublée, puisque les élections présidentielles n'ont pu être menées à leur terme, et les organisations syndicales manquent cruellement de moyens pour développer leurs activités et attirer des adhérents.

En lien avec l'Avenir social - et grâce à une collecte militante - la CGT a conçu un projet de formation de formateurs « clé en main », qui s'est déroulé sur une période de plus de neuf mois, entre 2014 et 2015. Ce projet comportait trois séquences distinctes, d'une semaine chacune, portant sur la négociation collective, la défense des intérêts des travailleurs, les droits et normes de l'Organisation internationale du travail (OIT), les campagnes de syndicalisation, la communication, la formalisation de l'emploi. Plus de soixante syndicalistes y ont participé, émanant de différentes centrales syndicales locales - pour mémoire, il y a actuellement seize centrales en Haïti.

Plusieurs projets de travail sont actuellement à l'étude avec la CSA, dont un sur la formation des femmes dirigeantes, un autre sur le travail informel et un autre encore sur la révision du Code du travail haïtien, hérité de la période Duvalier. Ces projets s'effectueront en coopération avec la Fédération des syndicats du Québec (FTQ) ou bien encore la Confédération générale du travail italienne (CGIL). La CGT a d'ores et déjà indiqué sa disponibilité pour y participer.

MCN

Mission Soma (Turquie)

Suite à la catastrophe minière du 13 mai 2014, la plus meurtrière de l'histoire de la Turquie, l'Espace international de la CGT (Wolf Jäcklein et Ozlem Yildirim) s'est rendu à Soma (Ouest de la Turquie, à une centaine de kilomètres d'Izmir) du 20 au 22 août 2014 pour marquer par sa présence la solidarité de la CGT, dresser un état des lieux trois mois après l'accident et cerner les perspectives d'actions de la CGT.

Accompagné par le responsable du département international de la DISK, Kivanç

Eliçik, ce déplacement fut l'occasion de rencontrer des responsables syndicaux, de discuter avec des mineurs de la région et des familles de victimes, ou encore de se rendre au cimetière où sont enterrées certaines victimes.

En effet, l'explosion à Soma du 13 mai 2014 a causé la mort de 301 mineurs et cette tragédie n'est, pour reprendre les termes de Kivanç Eliçik, « *pas un accident mais le résultat d'une politique économique et sociale sur plusieurs années* ».



Cimetière de Soma où sont enterrées 43 victimes de l'explosion du 13 mai 2014.

Ainsi, après avoir identifié les besoins des familles et syndicaux, différentes perspectives d'actions ont été entreprises : cam-



pagne de solidarité avec *L'Avenir social* en aide aux familles et aux différentes actions du syndicat DISK (organisation des mineurs et formation sur les questions de sécurité) ; contribution à l'organisation d'un colloque ; contacts avec la FNME et FTM ; campagne d'informations ; prise de contact (CSI, CES, contacts bilatéraux nationaux) pour tenter d'élargir et maintenir la pression internationale et faire ensemble des propositions constructives ; et enfin, pression gouvernementale.

OY

Kivanç Eliacik, Emre Cam, Ozlem Yildirim, Wolf Jäcklein, trois mineurs rescapés de l'explosion de mai dernier et Tayfun Gorgun (Secrétaire général de Dev-Maden-Sen, fédération des Mines de la DISK).

À voir, à lire

L'invasion des supermarchés : les pays du Sud doivent-ils en avoir peur ? (Altermondes n° 44 – décembre 2015)

Un tour du monde de l'actualité ainsi qu'un dossier de 18 pages sur le thème « L'invasion des supermarchés. Les pays du Sud doivent-ils en avoir peur ? ». Depuis le début des années 1990, les enseignes de la grande distribution sont parties à la conquête des pays du Sud, espérant y reproduire le succès qu'elles ont rencontré dans les pays du Nord. En France, plus de 60% des denrées alimentaires sont achetées en grande surface. Altermondes propose dans ce numéro une série de reportages et d'analyses sur l'expansion de la grande distribution dans les pays du Sud, ses conséquences souvent néfastes pour les économies locales et surtout les alternatives qui, ici comme ailleurs, proposent de nouveaux modes de distribution.



À voir, à lire

Commerce équitable et travail décent. Quand le commerce devient un levier pour les droits des travailleurs-ses (Équité, n° 19, mars 2016)

Au sommaire :

- Les droits humains, dommage collatéral de la mondialisation ;
- Le commerce équitable : un des leviers pour un travail décent partout et pour tous ;
- Mobilisation citoyenne pour le travail décent.



Les droits économiques, sociaux et culturels ou « DESC »

Les Droits économiques, sociaux et culturels ou «DESC» sont un ensemble de droits qui recouvrent un certain nombre d'aspirations humaines fondamentales (le droit au travail, se nourrir, vivre dans un environnement sain, les droits syndicaux, avoir accès à un système de soins, le droit à des conditions de travail justes et favorables, etc).

Ces droits sont reconnus dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels («PIDESC»), qui est entré en vigueur en 1976. Référence internationale pour les droits économiques, sociaux et culturels, ce Pacte crée des obligations internationales juridiquement contraignantes pour les 174 États qui l'ont ratifié.

Le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels («PF- PIDESC») établit, quant à lui, un mécanisme de plainte au niveau international pour les personnes dont les droits économiques, sociaux et culturels (tels que définis dans le PIDESC) ont été violés et qui n'ont pas obtenu justice dans leur propre pays. En effet, ce protocole permettra notamment à des particuliers ou aux groupes et organisations qui agissent en leur nom, victimes de violation de leurs droits, d'obtenir justice sur le plan international, en engageant des recours auprès du Comité DESC des Nations unies, lequel est composé d'experts indépendants qui surveillent



l'application du PIDESC par les États parties.

Au plan national, le 31 octobre 2014, la Plateforme DESC (collectif d'une trentaine d'organisations de la société civile -syndicats, associations de défense des droits humains et de solidarité internationale, coalitions-) et dont fait partie la CGT a obtenu, après sept ans de plaidoyer, la ratification par la France du Protocole facultatif au PIDESC. Entré en vigueur depuis le 18 mars 2015 en France, le Protocole permet dorénavant aux victimes de violations des DESC par manquement ou action de l'État français de porter plainte devant le Comité DESC, ouvrant ainsi une nouvelle voie de recours en France. La plateforme DESC a salué ce vote qui marque une avancée majeure pour la protection et justiciabilité de tous les droits humains en France.

Par ailleurs, en mars 2015, la plateforme DESC a présenté un rapport contradictoire

sur le respect par la France des droits économiques, sociaux et culturels au Comité DESC. La CGT faisait partie de la délégation qui s'est rendue à Genève pour le pré-examen de la France devant le Comité DESC.

Inscrit dans une volonté de constituer un véritable outil d'éducation populaire, ce rapport est le fruit d'un travail inter-associatif et syndical. À travers vingt-et-une thématiques et 217 recommandations, il examine de façon critique dans quelle mesure la France satisfait aux obligations aussi bien internes qu'internationales qui lui incombent. Il permet également d'évaluer la mise en œuvre des observations formulées par le Comité DESC et met en exergue des recommandations en vue d'atteindre la pleine effectivité du PIDESC en France.

OY

Droits syndicaux : situation en Afrique

La liberté syndicale est un droit qui se défend tous les jours, c'est ce que nous observons en France mais aussi particulièrement en Afrique sub-saharienne. Être syndicaliste en Afrique, au sens où la CGT le conçoit, à savoir mener un syndicalisme de revendication, sans compromission, indépendant du pouvoir, porteur d'une volonté de transformation sociale est un combat quotidien pour nos camarades africains. Les discriminations et attaques contre

les syndicalistes sont multiformes et tous les moyens sont bons pour entraver la lutte syndicale : intimidations, non versement des salaires, tentative de corruption, emprisonnement...

Ainsi, en Côte d'Ivoire, le Secrétaire général de la centrale DIGNITE, Basile Mahan Gahé, présent à notre 50^e congrès, a été enlevé par les Forces républicaines de sécurité en Côte d'Ivoire (FRCI) dès l'arrivée au

pouvoir du président Ouattara en 2010. Il a vécu 18 mois d'incarcération et de torture. Libéré fin 2012, il est mort quelques mois après à l'âge de 60 ans.

Au Tchad, l'Union des syndicats du Tchad (UST) a rédigé en 2013 une pétition dénonçant la corruption et l'appauvrissement de la population sous la présidence d'Idriss Déby. Trois de nos camarades, François Djondang, Michel Barka et Younous

Mahadjir ont été accusés de diffamation puis condamnés à 18 mois d'emprisonnement pour crime de haine.

Au Gabon, sous le régime d'Ali Bongo, les leaders syndicaux d'opposition se voient offrir des pots-de-vin pour acheter leur silence. Quand ils refusent, des pressions sont exercées sur leurs familles, le licenciement des proches est évoqué, ils sont suivis dans la rue. Ainsi, nombres de militants syndicaux évitent de se rendre dans un même lieu public deux fois de suite, craignant d'être empoisonnés comme cela est déjà arrivé à six de leurs camarades...

Au Cameroun, Jean-Marc Bikoko, secrétaire général de la CSP et représentant de Dynamique citoyenne, réseau d'Organisations de la société civile Camerounaise, a été arrêté en septembre 2015 avec d'autres militants lors d'une réunion privée, dont

l'ordre du jour portait sur le respect de la démocratie en Afrique. Incarcérés pendant neuf jours, ils attendent toujours leur procès, une énième fois repoussé, après que le Procureur de la république ait reconnu avoir perdu le dossier administratif. La menace du jugement pèse toujours.

Aux Comores, nos camarades de la Confédération des travailleurs des Comores (CTC) sont discriminés quotidiennement, menacés, licenciés en raison de leur engagement syndical.

Enfin, à Djibouti, sous le gouvernement de M. Ismail Omar Guelleh, des syndicats inféodés au pouvoir ont été créés. Les deux centrales syndicales Union des travailleurs (UDT) et l'Union générale des travailleurs de Djibouti (UGTD) indépendantes ne sont pas reconnues par l'État et se réunissent dans la clandestinité. Nos camarades de la

fonction publique sont licenciés sitôt qu'ils osent revendiquer de meilleures conditions de travail auprès du gouvernement.

La CGT, fidèle à ses principes de solidarité et de lutte pour la liberté, s'investit pleinement aux côtés des organisations syndicales africaines indépendantes pour travailler à ce que les libertés syndicales deviennent une réalité en Afrique. Nous avons ensemble l'ambition de faire en sorte que les travailleurs conquièrent leur émancipation individuelle et collective et participent à la transformation de la société et du monde. Aussi nous nous battons ensemble pour défendre les droits des travailleurs, en gagner de nouveaux, garantir le respect des libertés syndicales pour améliorer les conditions de travail et de vie.

MM

La CGT à l'OIT



Vote pour l'envoi d'une mission au Qatar, visé par une plainte pour travail forcé, CA du BIT de novembre 2015.

La période qui s'est écoulée depuis notre dernier congrès a été marquée, à l'OIT, par une poursuite des attaques que le patronat mène contre l'organisation, son rôle, ses missions, son fonctionnement, ses finalités.

Défense du droit de grève

Après la remise en cause du droit de grève et du fait qu'il fasse naturellement partie des libertés syndicales fondamentales, l'Organisation internationale des employeurs a

pris pour cible plus largement le travail de la commission des experts pour l'application des conventions et des recommandations ou celui du Comité de la liberté syndicale. Les mécanismes de contrôle de l'application des normes sont ainsi clairement dans le viseur du patronat mondial, ce qui exige de la part du mouvement syndical international une riposte à la hauteur des attaques.

Vote pour l'envoi d'une mission au Qatar, visé par une plainte pour travail forcé, CA du BIT de novembre 2015

La CGT est déterminée à prendre sa part dans cette lutte pour la sauvegarde et le renforcement du droit international du travail. En ce sens, l'élection de Bernard Thibault parmi les quatorze représentants titulaires des travailleurs au Conseil d'administration du Bureau international du travail en juin 2014 est un point d'appui pour aider les syndicats, en France comme partout dans le monde, dans cet engagement décisif. Nul doute également que la sortie de son livre, largement consacré aux enjeux qui se posent

à l'OIT à l'approche de son centenaire, nous aidera à mobiliser pour préserver et étendre les normes sociales. Parmi les défis à relever, on peut mentionner :

- celui d'imposer à l'Union européenne et aux Institutions financières internationales (FMI et Banque Mondiale en tête) le respect du droit international du travail et des libertés syndicales ;
- celui de conditionner le commerce au respect des normes de l'OIT ;
- celui de soumettre les multinationales à l'ensemble de ces règles en matière sociale et de travail.

Défense des travailleurs migrants

Sur le front de la mobilisation du droit, nous avons, au cours des trois dernières années, poursuivi le travail mené depuis 2010, en

interrogeant la responsabilité de la France devant les normes internationales du travail. En 2011, nous avons envoyé à l'OIT une observation pointant une double violation par la France de la convention 97 sur les travailleurs migrants. En juillet 2015, nous avons relancé cette procédure en ajoutant aux premiers motifs de 2011, qui perdurent ou se renouvellent, la situation faite aux travailleurs sans papiers du Boulevard de Sébastopol à Paris qui s'apparente à de l'esclavagisme. Les violations pointées concernaient ainsi :

- traitement discriminant et stigmatisant des migrants en général et des populations Roms en particulier, notamment au travers de propos de Manuel Valls (violations des articles 3 et 6 de la convention 97) ;
- frais indûment perçus par l'État qui exige des migrants plusieurs centaines

d'euros pour l'obtention d'un titre de séjour autorisant à travailler (violation de l'article 7-2 de la convention) ;

- traite des êtres humains (violation de la convention 29).

En conséquence, nous demandons notamment aux experts du BIT de contribuer au fait :

- « que cessent les situations scandaleuses d'exploitation des travailleurs migrants ;
- que cessent les frais indûment exigés des travailleurs migrants pour l'obtention de leur titre de séjour ; et
- que cessent l'instrumentalisation politique et la stigmatisation des migrants en France. »

PC

À voir, à lire



La troisième guerre mondiale est sociale, livre de Bernard Thibault, paraît le 15 avril 2016 aux Éditions de l'Atelier

Si, pendant plusieurs décennies, le « progrès social » s'illustrait par une avancée des droits, des libertés et des conditions matérielles pour les travailleurs, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le chômage augmente, 40 % des travailleurs dans le monde n'ont pas de contrat de travail, des dizaines de millions d'enfants sont contraints de travailler. Près d'un milliard et demi de personnes vit avec moins de 4,5 euros par jour, 70 % de la population mondiale n'a pas de système de protection sociale, le droit de grève et les libertés syndicales sont loin d'être un droit universel... En Europe, les droits sociaux sont fréquemment présentés comme des « privilèges » d'un autre temps. La version néolibérale de la mondialisation a fait de la concurrence un absolu qui s'est étendu à la planète entière. Les dégâts humains de cette véritable guerre sociale mondiale sont énormes. Pourquoi cette situation ? Quelles en sont les origines, qui en est responsable et comment peut-on en sortir ?

Bernard Thibault dénonce dans cet ouvrage ce culte du moindre coût qui sacrifie les salariés du monde sur l'autel du marché. La solution à cette dérive n'est pas le repli sur soi nationaliste mais la promotion de l'égalité des êtres humains par l'adoption dans les divers pays du monde de normes protectrices et élevées tant en terme de rémunérations que de conditions de travail.

En indiquant comment ces normes et l'Organisation internationale du travail peuvent devenir un levier pour faire progresser les droits sociaux partout dans le monde, Bernard Thibault ouvre un chemin : les travailleurs et leurs syndicats ont des atouts pour sortir de la guerre sociale mondiale en s'unissant pour construire un monde guidé par le respect des droits.

Le livre de Bernard Thibault est conçu comme un ouvrage à entrées multiples comportant seize chapitres articulés entre eux mais dont la lecture pourra se faire de façon autonome. Il n'est pas un mode d'emploi de l'Organisation internationale du travail, mais une source de réflexion sur les nouveaux continents que l'Organisation doit aborder pour rester pertinente face aux bouleversements du monde du travail et aux dégâts sociaux qu'ils génèrent.

PC

Plainte contre la loi Macron

En octobre 2015, nous avons relancé une plainte de FO contre le travail du dimanche dans l'ancienne loi sur les périmètres touristiques, devenue caduque l'été dernier avec la loi Macron, en envoyant une plainte complémentaire l'actualisant par rapport à cette nouvelle étape législative, qui consacre le travail dominical.

Nous avons entre autres sujets pointé les violations par la loi Macron des conventions 106 (notamment de ses articles 6, 7 et 9) et 98, niant le principe même du repos compensateur (puisqu'elle ne prévoit aucune majoration obligatoire en cas d'atteinte à ce droit des salariés), et s'asseyant sur les règles élémentaires en matière de négociation collective (violant ainsi l'article 8 alinéa 2 de la convention 106).

La plainte et ses mémoires complémentaires sont actuellement en cours d'examen par les instances du BIT. Nous devrions donc avoir des décisions prochainement, tout comme d'ailleurs sur le sujet des travailleurs migrants.

PC

Perspective de plainte contre les atteintes à l'inspection du travail

Nous envisageons de porter le fer devant l'OIT contre les réformes portant atteinte au fonctionnement de l'inspection du travail.

Depuis plusieurs années, les réformes des gouvernements successifs cherchent à amoindrir les capacités et les moyens de l'inspection du travail en France. Le syndicat national des inspecteurs du travail CGT recense et lutte contre ces atteintes nom-

breuses. Le dossier le plus emblématique de ces attaques est la condamnation de Laura Pfeiffer, inspectrice du travail en première instance le 4 décembre dernier par le tribunal d'Annecy pour recel de documents et violation du secret professionnel.

Cette affaire révèle de multiples entraves à l'indépendance de l'inspection, des ingérences et pressions d'employeurs dans le

déroulement de ses missions, une collusion entre la hiérarchie de l'inspection et la direction de l'entreprise Tefal. Ces faits violent de façon flagrante la convention 81 de l'OIT sur l'inspection du travail.

À ce rythme, les normes internationales du travail ne risquent pas de s'user, tant nous y avons recours ces derniers temps...

PC

À voir, à lire

À l'occasion de l'organisation du 13^e congrès de la CES (septembre - octobre 2015), les organisations syndicales françaises qui y sont affiliées ont décidé d'écrire ensemble une présentation commune de l'histoire des syndicats en France.

Une fois n'est pas coutume, citons Noblecourt (Le Monde) : « L'initiative est totalement inédite. À l'occasion du congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES), qui s'ouvre mardi 29 septembre à Paris en présence de François Hollande, cinq syndicats français - CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC et Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) - ont décidé de raconter ensemble leur histoire. Une histoire pourtant rythmée par des scissions, des divisions et au final une désyndicalisation massive. Cela donne un petit fascicule d'une trentaine de pages, en français et en anglais, intitulé sobrement « Les syndicats en France ».

Chaque syndicat a désigné une plume : Frédéric Imbrecht pour la CGT, Philippe Antoine pour la CFDT, Sébastien Dupuch pour FO, Joseph Thouvenel pour la CFTC et Michel Guerlavais pour l'UNSA.

Ce travail a été coordonné par l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), créé en 1982, qui réunit l'ensemble des confédérations représentatives, avec le concours de Jean-Marie Pernot, un spécialiste du syndicalisme. Dans la préface, les auteurs, auxquels s'ajoute Elyane Bressol, de l'Institut d'histoire sociale de la CGT, évoquent « un travail patient, souvent empreint de passion. Réussir une écriture partagée de l'histoire des syndicats en France », soulignent-ils, « n'était pas gagné d'avance car cela nécessitait de se dégager d'une vision singulière que peut porter chaque organisation ».

Cette brochure (bilingue en français et en anglais) est disponible en ligne sur le site de l'IRES :

http://www.ires.fr/images/files/DocumentsTravail/2015_CES_ETUC_Congres_Syndicats_Francais_Brochure.pdf

ou sur la clé USB que vous pouvez vous procurer au stand de la Confédération dans l'espace exposition pendant le 51^e Congrès à Marseille !

Livret « Les syndicats en France »



Développement durable et climat

En 2015, trois nouveaux jalons ont été posés par le processus intergouvernemental, sous l'égide des Nations unies. Il s'agit de :

- la 3^e Conférence internationale sur le financement du développement, Addis-Abeba (Éthiopie), 13-16 juillet ;
- le Sommet des Nations unies sur le développement durable, New York (États-Unis), 25-27 septembre ;
- la 21^e conférence internationale sur le climat, Le Bourget, 30 novembre - 11 décembre.

Le mouvement syndical est partie prenante en tant que l'un des groupes majeurs inscrits dans ces processus et participe donc aux négociations avec voie consultative.

La 3^e Conférence internationale sur le financement du développement

En septembre 2000, les Nations unies avaient adopté les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Huit objectifs politiques, économiques et très partiellement sociaux, mais dénués de toute vision quant à leur financement. Il fallait donc créer un cadre. C'est ce qu'avait tenté de faire la 1^{re} conférence en adoptant le « Consensus de Monterrey », en 2002. Cependant, cette conférence s'est contentée du cadre nécessaire entre pays donateurs, pays du sud et institutions financières internationales. Elle n'a avancé aucun montant chiffré, notamment pour l'objectif n° 1, à savoir réduire de moitié la pauvreté dans le monde avant 2015.

La seconde conférence s'est réunie à Doha, en 2008 et a réaffirmé le peu d'engagements pris à Monterrey. En outre, les États-Unis ont refusé de s'engager plus précisément dans le processus d'aide au développement, et encore plus de respecter le montant de 0,7 % du Produit national brut (PNB) à consacrer à l'Aide publique au développe-

ment (APD). De surcroît, l'absence de la grande majorité des chefs d'État du G7 et de l'UE a été ressentie comme un manque criant d'intérêt par les pays en développement. Enfin, la désunion dans le G77 a pesé également dans le résultat des négociations. Pour les organisations syndicales, Doha est un échec : le document final demeure trop vague, et ne comporte aucun engagement susceptible d'assurer le développement durable des pays les plus pauvres.

La 3^e conférence a démarré dans des conditions difficiles. Tandis que les pays du G77 insistaient sur la nécessité d'un « cadre fiscal de déclaration pays par pays », les pays du G8 étaient vent debout contre toute tentative de contrôle de leurs entreprises et de leurs comptes. Le compromis atteint est que le « Tax Body » (organisme de contrôle financier) que les pays du G77 appelaient de leurs vœux ne sera pas mis en place, mais remplacé par un comité d'experts, à statut consultatif. On est loin du compte en matière de révision des normes fiscales



internationales et de plans renforcés de lutte contre l'évasion fiscale. Aucun engagement non plus sur le respect des 0,7 % d'APD - la France plafonne d'ailleurs à 0,36 %. Même si des engagements chiffrés et vérifiables sont prévus, le mécanisme mis en place de « reddition des comptes » n'est pas adéquat.

Les syndicats dès lors s'interrogent sur le financement des Objectifs de développement durable (ODD) et la CGT est partie prenante des débats visant à formaliser un cadre pérenne et contraignant pour le développement des pays du sud.

MCN

Le Sommet des Nations unies sur le développement durable

Tandis que les OMD constituaient un programme d'aide au développement des pays du sud, les ODD adoptés au Sommet de New York en septembre concernent l'ensemble des pays du monde. Ils sont universels et représentent les objectifs et cibles à atteindre pour parvenir à un développement plus équilibré et égalitaire dans le monde. Au nombre de 17, ils sont effectifs pour la période 2015-2030 et comportent même un volet sur le climat, étant entendu

que la Conférence des Nations unies sur le climat demeure le principal mécanisme international en la matière.

Les syndicats ont été partie prenante du processus de définition des ODD, mais considèrent que le programme adopté manque d'ambition quant à la mise en œuvre, et de moyens financiers, notamment au regard des résultats de la conférence d'Addis-Abeba.



Plusieurs ODD et leurs cibles seront suivis de près par le mouvement syndical dans la période à venir. Il s'agit de l'ODD 1 : « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes », notamment la cible sur la

mise en place de systèmes de protection sociale pour tous ; l'ODD 4 : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité » ; l'ODD 5 : « Parvenir à l'égalité des sexes », et les cibles portant sur le travail domestique et les femmes dirigeantes ; l'ODD 10 : « Réduire les inégalités », grâce, entre autres, à l'adoption de politiques budgétaires, salariales et de protection sociale ; l'ODD 16 : « Assurer l'accès de tous à la justice », notamment en garantissant la protection des libertés fondamentales.

Mais l'objectif majeur - que la CSI et ses affiliés ont « gagné » dans les négociations - est l'ODD 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi et un travail décent pour tous ». Cet objectif comporte huit cibles, qui sont autant de bases de travail pour le mouvement syndical.

Il est regrettable que le mécanisme de suivi et d'examen de ce qui est aujourd'hui communément appelé « l'Agenda 2030 » soit un

mécanisme non-contraignant, voire volontaire. Un mécanisme de responsabilisation est nécessaire et l'Organisation internationale du travail (OIT) offre un cadre existant non-négligeable, par le biais des normes internationales. Le dialogue social, la liberté syndicale et le droit d'association sont des droits indispensables pour lutter contre la pauvreté, assurer le travail décent et avancer vers plus de justice et de progrès sociaux.

MCN

La 21^e Conférence des parties (Conférence internationale sur le climat)



Pour mémoire, la Conférence des parties (COP) est l'organe de direction politique de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) – les parties étant les États membres de l'ONU. Elle se réunit une fois par an depuis 21 ans pour fixer une réglementation internationale en matière de climat. Entre deux conférences, les négociateurs officiels prennent le relais des travaux, ainsi que neuf groupes majeurs représentant l'ensemble de la société civile, dont les syndicats, avec statut d'observateurs. La CSI représente donc les syndicats dans les négociations.

Les syndicats avaient ainsi obtenu, lors de la COP 16 (Mexique, 2010), l'introduction dans le texte de leurs deux revendications principales, à savoir la transition juste et le travail décent. Mais le lobby du patronat international avait été tel que lors de la COP 17 (Afrique du sud, 2011), ces deux revendications ont été sorties des textes et il a été décidé que la conclusion de l'accord prévu alors était repoussé à la COP 21 à Paris fin 2015, pour entrer en vigueur en 2020.

Les cinq rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) démontrent, de manière irréfutable, que la terre se réchauffe et qu'il est donc indispensable que le réchauffement de la planète soit contenu en deçà de 2°C pour assurer son avenir.

En conséquence, la COP 21 se trouvait face à d'énormes responsabilités, notamment

parvenir à un accord permettant de contenir le réchauffement de la planète en deçà de 2°C, affirmer la solidarité entre pays développés et pays en développement sur la voie de la transition et enfin, assurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Tout ceci impliquait aussi de s'engager pour abonder le « Fonds » vert à hauteur de 100 milliards de dollars par an à partir de 2020.

La CGT a participé très activement à la délégation de la CSI à la COP 21, avec une douzaine de représentants sur 150 délégués observateurs. Dès la séance d'ouverture, les chefs d'État ont affiché la volonté de parvenir à un accord universel, différencié et contraignant, tout en sachant que les chances étaient très limitées. Les aspects sociaux ont été les grands absents des débats. Deux jours avant la fin de la COP, les revendications des travailleurs ne figuraient plus dans le texte, mais uniquement dans le préambule, c'est-à-dire dans la partie explicative du texte, alors qu'après la dernière session de travail des experts, ces revendications étaient incluses dans sa partie opérationnelle.

Le texte final est décevant. Certes, le niveau d'ambition des États à l'horizon 2050 est fixé à 1,5°C, donc mieux que les 2°C prévus. Mais aucun mécanisme politique, technologique ou financier n'y est adossé avant 2020. L'urgence n'est donc pas reconnue. Les contributions nationales déjà présentées par les États ne pourront pas être revues à la baisse. Mais la première révision-volontaire - n'interviendra qu'en 2025 et aucun mécanisme de contrôle entre pairs

n'est prévu, non plus de mécanisme de sanctions. Les transferts de technologie figurent maintenant dans la partie opérationnelle du texte. Mais la structure et le financement de ces transferts restent à déterminer.

Quant à l'abondement au Fonds vert - clef névralgique de la mise en œuvre de l'accord - il est prévu de manière non-contraignante, dénué de toute valeur juridique. Les termes sont flous, et il est à craindre qu'une partie des fonds qui étaient consacrés à l'APD ne soient réorientés par les États vers le Fonds vert, et que la majeure partie du financement soit réalisée par le secteur privé.

Enfin, le travail décent et la transition juste ont été conservés dans la partie explicative du texte et même soumis à une condition : celle des « priorités nationales ». Les syndicats, dans la CSI, vont continuer à se battre pour que la valeur du travail soit réellement reconnue dans la mise en œuvre de l'accord, pour construire un autre modèle de développement et assurer un autre avenir aux populations du globe.

MCN



Détachement : sanctionner les entreprises, défendre les travailleurs

Le 2 mars dernier la Commission européenne a publié sa proposition de révision de la directive détachement. Cette initiative intervient moins de deux ans après l'adoption de la directive dite de renforcement et sa transcription dans la législation française par la loi Savary du 10 juillet 2014.

C'est que le détachement des travailleurs, si innocemment apparu dans le code du travail français en 1993, donne du fil à retordre aux chantres mêmes de la liberté de prestation de services. Leur modèle idéal où les entreprises devaient se faire concurrence sur la qualité des services proposés, s'est mué dans la vie réelle en un marché mortifère où les officines les plus douteuses, sous-traitantes de grands groupes, bouleversent les règles du jeu établi.

La pratique du détachement s'est forgée en période d'élargissement européen opéré dans l'esprit de la mise en concurrence des territoires, des modèles sociaux et des travailleurs. Confrontés à des salaires ne permettant pas de nourrir leurs familles dans leurs pays, nombre de travailleurs se sont pliés aux conditions de rémunération et de travail indignes imposés par les entreprises

organisant ce trafic de main d'œuvre. Au manque d'encadrement légal se sont ajoutés les arrêts Laval et Viking mettant en cause le mieux disant social négocié par les syndicats.

Or ce modèle économique menace l'entente entre les peuples. Pour ne citer qu'un exemple, les efforts entrepris ces derniers mois par la France pour assainir les pratiques du détachement sur son territoire, s'accompagnent d'une campagne aux relents nationalistes, virulente et efficace, déployée par le gouvernement, le patronat et les médias polonais.

Ainsi, si aujourd'hui la Commission européenne souhaite corriger les méfaits créés par sa politique économique négligente et coupable, il y a du pain sur la planche. Pour commencer, elle serait bien avisée d'entendre la voix syndicale à laquelle elle n'a pas daigné prêter l'oreille jusqu'à présent.

La CES exige que la nouvelle directive :

- garantisse l'égalité de rémunération des travailleurs ;

- garantisse leur protection par les conventions collectives ;
- crée les conditions de négociation collective pour ces travailleurs ;
- affirme le caractère temporaire de ce travail ;
- renforce la responsabilité des entreprises donneurs d'ordre ;
- exclue les entreprises d'intérim des dispositifs de la directive.

Du point de vue de la CGT, il convient également de mettre fin à la pratique de délocalisation artificielle des contrats et d'interdire le détachement des salariés résidents dans le pays. Par ailleurs, nous militons pour l'instauration d'un « forfait social » spécifique qui aurait pour fonction de niveler l'écart de cotisation sociale entre les pays (30 % en moyenne pour la France) tout en alimentant les caisses de sécurité sociale.

RT

Programme national de réformes de la France 2016 : anticiper ou subir ?

Chaque année, la France établit au printemps son Programme National de Réformes (PNR). Sans décrire à nouveau tout le processus (voir à ce propos l'article « Le Semestre européen : une machine à casser les normes et les systèmes de protection sociale européens » dans ADE n° 121 d'octobre 2015), rappelons que celui-ci vise à répondre aux injonctions de la Commission européenne dans le cadre du cycle dit du « semestre européen ».

Fidèle, en tous points et chaque année, à sa ligne libérale, la Commission établit des

« recommandations » qui tournent invariablement autour des mêmes points : réduction du déficit (en dessous des 3% de Maastricht), de la dépense publique, coupes dans la sécurité sociale en ciblant la santé et la retraite, amélioration de la compétitivité-coût et baisse du « coût du travail », baisse des salaires, allègements de cotisations sociales pour les entreprises, décentralisation de la négociation collective, transfert des impôts des entreprises vers la TVA, fragilisation du CDI, réforme de l'assurance chômage, attaques sur les IRP, etc.

Même s'il évolue dans un cadre contraint (la France a participé depuis plusieurs années à la construction de cette machine infernale pilotée par la Commission), le gouvernement a théoriquement deux choix : suivre fidèlement les recommandations libérales de la Commission Européenne ou chercher à réorienter une politique européenne dévastatrice et à la dériver produisant récession chômage, pauvreté...

Cette année encore, le gouvernement a fait le mauvais choix : la plupart des recomman-

dations européennes ont trouvé traduction dans des projets de lois nationaux : après la mise en œuvre du CICE et du pacte de responsabilité, après la loi Macron, le dernier avatar en est la loi El Khomri.

Le document du Programme National de Réformes fait notamment la liste exhaustive des réformes, passées, en cours ou à venir, engagées par le gouvernement. Celui-ci essaye ainsi de démontrer sa qualité de bon élève de la classe européenne et d'ailleurs, en général, la Commission, dans les nouvelles recommandations qui suivent, donne soit des bons points quand l'élève a bien fait son travail libéral, le met au coin ou lui décerne un bonnet d'âne quand cela n'est pas le cas.

La présentation du PNR est d'ailleurs particulièrement révélatrice de la ligne suivie par le gouvernement depuis des années et de son alignement sur la Commission : On nous dit depuis des années que la réduction du chômage serait la priorité du gouvernement. Pourtant, bizarrement, les « défis » N°1 et 2 de la France dans le PNR sont la

réduction des déficits et la compétitivité des entreprises. Y aurait-il un langage destiné au bon peuple de France et un autre destinée à la technocratie bruxelloise ?

En revanche, les objectifs importants qui sont notamment ceux de la stratégie Europe 2020 et dont on constate depuis des années qu'ils passent largement au second plan (lutte contre la pauvreté, contre le réchauffement climatique, contre le décrochage scolaire, réduction du chômage, investissements dans la recherche et le développement) arrivent beaucoup plus loin dans le document. Et pour cause, dans certains de ces domaines, la France est en échec flagrant, occupée qu'elle est à appliquer des recettes libérales qui produisent précisément inégalités sociales, chômage, pauvreté, désinvestissement et détournement des bénéfices vers les profits.

Mais constater chaque année la mise en œuvre d'une mauvaise politique ne suffit pas à la changer. Sur les projets de loi nuisibles, comme nous sommes en train de le démontrer pour la loi El Khomri, les sala-

riés, les jeunes, les retraités sont en capacité de se mobiliser fortement. La CGT est en pointe de cette contestation et nourrit la réflexion par des contre-propositions. S'approprier les processus qui, tel le semestre européen, participent d'une politique européenne globale libérale, est également utile. Diffuser et expliquer ces informations dans le corps militant de notre organisation, les transmettre aux salariés, peut participer de la prise de conscience citoyenne. Chaque année, la Commission Européenne écrit noir sur blanc les offensives à venir, chaque année le gouvernement liste les réformes à venir. Les prochaines offensives auront lieu sur les salaires, le code du travail, les garanties collectives et d'autres sujets qui selon le patronat et certains de nos gouvernants, « paralysent l'économie française ». Il est, en conséquence, important que nous nous mettions en situation d'anticiper pour refuser la fatalité et changer le cours des choses.

PF

La CGT au Comité économique et social européen (CESE)

Depuis 2013, la CGT s'est principalement investie dans les sections Sociales, Marché intérieur, Relations extérieures, Agriculture et environnement du Comité économique et social européen.

Dans le domaine social, les actions de la CGT ont portées sur la participation et l'implication des travailleurs dans les organes de direction des entreprises, sur la mise en place d'un Fonds européen d'aide aux plus démunis (banque alimentaire), sur la lutte contre les abus liés à l'économie souterraine et au travail non déclaré, sur les services publics de l'emploi, sur les mesures pour l'emploi des jeunes, sur les évolutions démographiques et le marché du travail, sur le cadre stratégique 2014-2020 en matière de santé et sécurité au travail, et sur les mécanismes de concertation avec la société civile contenus dans les traités européens.

Il faut aussi souligner l'implication de la CGT au sein du Comité de pilotage UE 2020 chargé du suivi de la stratégie de développement économique, social et environnemental de l'UE à l'horizon 2020. Cette stratégie s'est en réalité complètement déportée sur la gouvernance économique européenne et les réformes structurelles mises en œuvre par les PNR (Plans nationaux de réforme). Ce travail a permis de renforcer les liens et de créer des synergies avec la délégation CGT au CESE français, dont l'un des membres représentait son institution au sein du comité de pilotage ci-dessus.

En ce qui concerne le marché intérieur, la CGT s'est investie dans la lutte contre la déréglementation portée par la Commission européenne et le patronat, et pour une plus grande réglementation des activités financières : système bancaire parallèle, l'infor-

mation financière et le contrôle des comptes des entreprises, les références dans les contrats financiers, l'engagement à long terme des actionnaires. La préoccupation était la même pour ce qui est du droit européen des sociétés et la gouvernance d'entreprise, avec le souci d'éviter la mise en place de formes d'entreprises qui pourraient remettre en cause les mécanismes de participation des travailleurs et faciliteraient le dumping réglementaire. La CGT s'est inscrite dans le travail portant sur les rapports relatifs à la concurrence, pour s'opposer à la frénésie libérale et plaider la nécessité de régulations fortes, notamment en ce qui concerne la politique industrielle et les aides d'État. Enfin, la CGT a été particulièrement active sur la question de la simplification administrative et réglementaire mise en œuvre par le programme REFIT que l'on doit analyser comme un gigantesque programme de déréglementation impulsé

par la Commission européenne (voir ci-dessous).

À l'initiative de la CGT, un débat sur le coût du capital et sur la gouvernance d'entreprise a eu lieu lors de la réunion du groupe des travailleurs du 26 février 2015, suite à la présentation des conclusions de l'étude réalisée pour la CGT sur ce thème par le laboratoire universitaire Clersé ⁽¹⁾.

Thèmes sur lesquels la CGT a été rapporteur :

- Produits industriels ;
- Modernisation du droit d'auteur ;
- Simplification administrative et réglementaire (REFIT) : deux avis ;
- Une vision pour le marché intérieur des produits industriels ;
- Vers un marché unique des droits de propriété intellectuelle : culture et propriété industrielle ;

- Programme Refit / De la simplification législative à l'allègement des charges pour les PME ;

- Partenariat d'innovation pour l'eau, l'interdiction prioritaire des substances disséminées dans l'eau et l'innovation au service de la protection des travailleurs du secteur ;

- « Promotion de modèles durables » de consommation et de production ;

- La politique extérieure de développement de l'UE ;

- Objectifs pour le développement durable post-2015 ;

- L'eau et l'assainissement sont un droit humain : initiative citoyenne européenne contre la marchandisation et la privatisation d'un bien commun.

Enfin, la CGT a approfondi sa participation dans les organes de direction et d'animation du CESE, en devenant membre du Bureau

du CESE et vice-président du groupe des Travailleurs.

Composition de la délégation CGT au CESE :

- Özlem Yildirim, en remplacement d'An Le Nouail-Marlière, sections « Relations extérieures » et « Agriculture, développement durable et environnement » ;
- Denis Meynent, membre du bureau du groupe des Travailleurs, Vice-président du groupe des sections « Emploi, Affaires sociales et citoyenneté » et « Marché unique, production et consommation » ;
- Eric Brune (fédération des Travailleurs de l'État), Commission consultative des mutations industrielles ;
- Abderrafik Zaigouche, Comité consultatif européen pour la santé et sécurité au travail (Luxembourg).

DM et AL

Initiatives aux côtés de la CES sur l'austérité. Point des Euromanifs

La CGT a participé activement à toutes les initiatives européennes (Euromanifestations, des journées d'action et des rassemblements) organisées régulièrement par la CES comme par exemple :

- 4 mai 2014 à Bruxelles - Euromanifestation pour défendre une nouvelle voie pour l'Europe en vue de peser sur les élections européennes et de promouvoir la revendication d'un plan d'investissement pour l'Europe et un nouveau contrat social ;
- 14 mars 2013 à Bruxelles - à la veille du Sommet européen des 14 et 15 mars, la CES a organisé une action syndicale européenne contre l'austérité et pour l'emploi des jeunes ;

- 14 novembre 2012 à Bruxelles - une journée européenne d'action et de solidarité en vue de mobiliser le mouvement syndical européen derrière les politiques de la CES décrites dans « le contrat social pour l'Europe » ;

- 23 mai 2012 à Bruxelles - rassemblement syndical européen ;

- 29 février 2012 - Journée d'action européenne décentralisée. La CES a appelé à une journée d'action européenne pour dire NON à l'austérité et NON au nouveau projet de traité européen. En France, manifestation unitaire des organisations syndicales : CGT, CFDT, FSU, Solidaires et UNSA ;

- 17 septembre 2011 à Wroclaw - Euromanifestation « Oui à la solidarité européenne - Oui à l'emploi et aux droits des travailleurs - Non à l'austérité » ;

- 21 juin 2011 à Luxembourg-ville - Journée d'action et d'information en Europe ;

- 9 avril 2011 à Budapest - Euromanifestation « Non à l'austérité - Pour l'Europe sociale, pour des salaires équitables et pour l'emploi » ;

- 24 mars 2011 - Journée d'action européenne : « Contre les mesures d'austérité en Europe » .

(1) Pour une démonstration détaillée, voir <http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/le-cout-du-capital-et-son-surcout-presentation-bruxelles.pdf>

À voir, à lire

Compte-rendu CGT du 13^e congrès de la CES (Le Peuple numéro spécial international)

La délégation CGT au 13^e congrès de la CES qui s'est tenu à Paris du 29 septembre au 2 octobre 2015 s'est activement impliquée dans les débats et a produit un compte rendu - à trouver sur la clé USB du Congrès !



Enjeux syndicaux d'un monde en mutation (Le Peuple n° 1720, septembre 2014)

Dans ce numéro du *Peuple*, vous trouverez les articles suivant : les Enjeux syndicaux d'un monde en mutation ; un plan d'investissement pour l'Europe ; Enjeux de l'OIT ; Quelle gouvernance économique en Europe ? ...



Il convient de souligner que depuis le début de la crise en 2008, le syndicalisme européen (en l'occurrence la CES et ses affiliés) reste le seul acteur en capacité de mobiliser régulièrement un nombre significatif de

manifestants au niveau européen, sur un mot d'ordre commun, dans un seul ou plusieurs pays simultanément.

JSB

Plan d'investissement de la CES



En novembre 2013, la Confédération Européenne des Syndicats (CES) a adopté une proposition de plan d'investissement européen destiné à permettre la création massive d'emplois de qualité et la transition vers une économie bas carbone.

Concrètement, la CES propose de consacrer 2% du PIB européen chaque année, pendant dix ans, au financement d'investissements dans le domaine matériel (infrastructures, etc.), immatériel (formation) et social, ce qui permettrait de créer jusqu'à 11 millions d'emplois.

Pour appuyer cette revendication, la CES a organisé en avril 2014 une euro manifestation de 50 000 personnes à Bruxelles, afin de peser sur les élections européennes et sur la nouvelle Commission européenne, laquelle a ensuite publié son propre plan d'investissement dit « plan Juncker », loin des attentes et des besoins des travailleurs et de l'économie européenne.

L'espace International CGT s'est impliqué dans la définition du plan CES et dans sa déclinaison auprès des organisations de la CGT :

- publication d'un article de présentation et d'analyse du plan CES dans *Analyse* et documents CGT, numéro 119, août 2014 ;
- publication d'un 4 pages présentant et critiquant les insuffisances du Plan Juncker ;
- interventions lors de journées d'étude organisées par plusieurs régions CGT, en vue d'expliciter les enjeux et les mécanismes du plan CES, puis du plan Juncker, afin de favoriser leur appropriation critique et pour les inscrire dans une perspective revendicative territoriale ;
- intervention lors de stages confédéraux de formation portant sur les enjeux territoriaux ;
- présentation, suivie d'un débat, lors des Journées confédérales de Courcelle 2015, sur les objectifs du plan CES, les contenu respectifs du Plan CES et du Plan Juncker, le contrôle social de l'investissement et les créations d'emplois envisagées.

Alors que le spectre de la déflation hante l'Europe et que le plan Juncker est un échec (50 milliards d'investissement financés sur les 315 ciblés), la revendication d'un plan d'investissement ambitieux, porteur d'un autre développement économique, social et environnemental est toujours d'actualité !

AL et DM

Congrès de la CES à Paris

Le 13^e Congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES) s'est déroulé du 29 septembre au 2 octobre 2015 à Paris, sous le thème « Une société juste, des emplois de qualité et les droits des travailleurs ». Huit militants ont représenté la CGT parmi les 500 délégués issus de 90 organisations syndicales de 39 pays composant la CES.

Ce 13^e Congrès est la confirmation des évolutions des débats au sein de la CES depuis le début de la crise et des positionnements des organisations affiliées à la CES. Le précédent Congrès qui s'est déroulé il y a quatre ans et demi à Athènes avait déjà positionné la CES sur une ligne clairement anti-austéritaire. À cette époque, les conséquences des politiques d'austérité étaient les plus visibles dans les pays du Sud (Grèce, Espagne, Portugal et Italie). Des organisations syndicales, celles surtout issues du Nord dont les politiques étaient moins brutales, exprimaient bien sûr leur solidarité vis-à-vis des travailleurs de ces pays mais se sentaient quelque peu à l'abri de l'austérité. Depuis, celle-ci s'est généralisée avec des formes et des conséquences certes différentes mais quasiment toutes les organisations qui composent la CES portent une analyse commune : les politiques budgétaires, économiques, mais aussi de fait, sociales, menées de façon coordonnée et convergente en Europe sont en train de détruire l'Europe. Inefficaces du point de vue de la relance nécessaire de la croissance, ces politiques produisent des dégâts et des reculs sociaux considérables. C'est vrai en termes de progression du chômage comme de la remise en cause de droits sociaux et syndicaux fondamentaux. Ce qui se passe avec la Grèce montre aussi une remise en cause de la démocratie et de l'expression populaire elle-même. Tous ces éléments concourent à une remise en cause de l'idée même de construction de l'Europe. Mais face à cette dénonciation commune, nous avons été en capacité de construire des propositions alternatives à l'austérité.

Des propositions certes ambitieuses, bien sûr à contre-courant de celles du patronat et des gouvernements mais aussi très concrètes. Au travers la proposition d'un plan d'investissements massif et ciblé, dont l'objectif vise la

création à court terme de onze millions d'emplois de qualité, nous avons placé la CES comme une force en capacité de proposer un sens et une voie alternative pour les travailleurs en Europe. Et puis pour se donner les moyens d'avancer dans cette voie alternative, des débats forts ont aussi débouché sur une orientation qui positionne la CES dans un rôle qui soit plus tourné vers les travailleurs, plus coordinatrice des actions des organisations territoriales et professionnelles, plus outil de convergences syndicales et moins lobbyiste. Une CES non plus calée sur l'agenda institutionnel mais sur celui décidé par les organisations.

La CGT a participé activement à ce Congrès, par des motions ou des interventions, elle a pu emmener le débat sur la manière dont la CES doit évoluer pour peser réellement contre les politiques d'austérité imposées par les institutions européennes.

Nous avons apporté notre contribution dans le Congrès mais surtout en amont par l'implication réelle de la CGT dans les débats, la prise de décisions mais aussi dans la mise en œuvre de celles-ci à partir de ce que l'on est et dans le respect de ce que sont toutes les organisations qui la composent. La présence marquée et remarquée de camarades de la CGT, très nombreux ces dernières années dans les mobilisations organisées par la CES, nous a donné une plus grande crédibilité.

Avec beaucoup d'organisations au sein de la CES, nous considérons que le « dialogue social » et la négociation ne sont pas une fin en soi mais qu'il est nécessaire d'établir un rapport de forces favorable qui passe par des mobilisations coordonnées européennes. Encore faut-il y répondre



lorsqu'elles sont décidées. Ce que nous faisons de mieux en mieux, mais pas encore assez. Il est nécessaire de faire connaître dans toute la CGT ce que formule et décide la CES ; c'est-à-dire ses organisations territoriales et professionnelles, dont la CGT.

Nous invitons les camarades à lire les orientations et résolutions adoptées à ce 13^e Congrès de la CES pour mesurer la tonalité ambitieuse et offensive des axes revendicatifs, à laquelle nous avons participé utilement ⁽¹⁾.

C'est en particulier le cas sur le contenu que nous mettons derrière la notion « Emplois de qualité », de lutte contre le dumping social, du besoin d'augmenter partout les salaires, de conforter et développer les services publics ... Nous avons pu également réintroduire dans le débat syndical européen la nécessité d'une réduction du temps de travail. Quant aux évolutions de la CES, le Congrès a confirmé le besoin qu'elle soit plus revendicative, plus combative. Là encore notre présence active et nos interventions répétées ont contribué à ces évolutions. Mais la réalisation de ces évolutions dépendra pour une part importante de ce que toute la CGT et ses militants s'impliqueront beaucoup plus au sein de toutes les structures interprofessionnelles et professionnelles, de la CES.

FI

(1) Tous les documents, résolutions débattus et adoptés au Congrès de la CES sont disponibles en français sur le site etuc.org dans la rubrique : Textes officiels ou sur le site cgt.fr (13^e Congrès de la CES).

L'intervention de la CGT dans le Conseil régional pan européen CRPE (PERC)

Le CRPE en bref

Le CRPE de la CSI a vu le jour le 19 mars 2007 à l'issue de l'Assemblée constitutive tenue à Rome, en Italie. Sa création a répondu au besoin de la CSI de s'appuyer dans ses activités régionales sur des organisations continentales (comme la CSI-Afrique, la CSA des Amériques et CSI Asie-Pacifique (CSI-AP). La CSI s'est dotée du CRPE pour souligner la cohérence de son action sur le continent européen qui s'étend de l'océan Atlantique à la Russie. Le CRPE œuvre en collaboration étroite avec la Confédération européenne des syndicats « CES » (qui garde son indépendance et sa spécificité et qui ne joue pas le rôle d'une entité régionale de la CSI) pour « promouvoir le dialogue social, le travail décent et le modèle social européen sur l'ensemble du continent ».

Le CRPE œuvre pour promouvoir les stratégies, les priorités et les politiques de la CSI et s'attache à contribuer au développement social, au renforcement de la démocratie et au respect des droits humains et syndicaux au niveau régional. Au cœur des objectifs du Conseil se trouvent la promotion de l'action syndicale et la représentation des intérêts des travailleurs à travers le renforcement du mouvement syndical et le soutien à la coopération bilatérale et multilatérale.

Aujourd'hui, compte tenu de la situation économique et politique difficile, d'une démocratie précaire dans de nombreux pays de la CEI ⁽²⁾ et dans certains pays de l'UE, de la guerre en Ukraine, de l'immigration et du nombre élevé de réfugiés en Europe, sans oublier les firmes transnationales et le droit de grève, le CRPE se doit de trouver les moyens pour devenir le porte-parole de ces préoccupations pour tous les syndicats n'ayant pas droit de cité vis-à-vis des institutions européennes, qui déter-

minent une législation qui s'applique bien au-delà du seul territoire de l'Union.

L'intervention de la CGT dans l'activité du CRPE

Dans le cadre de l'activité internationale et européenne de la CGT, nous avons, via le CRPE, eu l'opportunité de défendre et de partager avec les autres notre conception du syndicalisme, de renforcer et de peser sur les questions à traiter ainsi que sur les choix et les stratégies à mener au sein de la CSI mais également une voix de plus au sein de la CES. Voire, une possibilité pour que « cette structure devienne plus revendicative et plus efficace » comme l'a précisé, lors de la préparation de l'Assemblée générale en octobre 2015 à Tbilissi, le nouveau secrétaire général de la CES Luca Visentini.

Investie depuis sa création dans les activités du CRPE, la CGT n'a eu de cesse de poser ces questions revendicatives lors des comités exécutifs de l'organisation. Avec d'autres (notamment les CCOO, la FGTB, la FPU d'Ukraine et GTUC de Géorgie), nous avons demandé à plusieurs reprises que le CRPE construise une campagne pointant les impacts du partenariat oriental sur les équilibres économiques et sociaux des pays de l'UE et de sa frontière orientale. Nous avons poussé pour que le CRPE exige l'inclusion de clauses sociales pointant la question des libertés syndicales, des normes de l'OIT et plus largement des droits de l'homme, dans les accords de partenariat de l'UE avec les pays de l'ex-URSS. Par ailleurs nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur la crise en Ukraine en exigeant que l'on sorte de la logique de guerre dans laquelle s'enfoncent aussi bien l'UE que la Fédération de Russie. Enfin, nous avons pris une part active dans les groupes de travail réunis sous la présidence d'Erich Foglar, président de l'OGB (Autriche), en vue de

préparer l'Assemblée générale qui s'est tenue le 15 décembre 2015.

La 3^e Assemblée générale du CRPE ⁽³⁾ a adopté les principaux points d'action pour 2015-2019 :

- Paix, démocratie et stabilité en Europe ;
- Prochaine étape de la crise/transformation en Europe : marché du travail, politique sociale et augmentation du nombre de migrants et de réfugiés ;
- Comment faire face à l'augmentation des multiples inégalités ;
- Protection des droits sociaux et du travail, du dialogue social et de la négociation collective – instruments permettant de corriger le marché et non de favoriser la concurrence ;
- Syndicalisation : la voie vers le véritable pouvoir.

Les délégués ont exprimé différents éléments à prendre en compte dans la prochaine période : migration, réfugiés, les risques de la montée des nationalismes, la concurrence entre les pays pour les investissements comme prétexte pour réduire les coûts de main-d'œuvre, la nature changeante du travail, la numérisation, rôle du salaire minimum et la négociation collective, l'organisation et le défi de la mobilisation, le besoin de travailler au sein des multinationales et de leurs chaînes d'approvisionnement afin de promouvoir les valeurs universelles et les normes internationales. Les participants ont souligné que, en dépit des différents contextes politiques et développements interétatiques, les syndicats en Europe sont confrontés au défi commun de l'agenda économique néolibéral.

Nous avons également, du fait de notre présence et de nos activités au sein du CRPE renforcé nos contacts et relations bilatérales en Europe.

JSB

(2) Communauté des États indépendants (Ex URSS).

(3) 15 décembre 2015 à Bruxelles.

La formation syndicale sur les questions européennes et internationales

L'Espace international propose tous les ans plusieurs stages sur les questions européennes et internationales. Ces offres de formation correspondent à un enjeu majeur pour le syndicalisme et la CGT aujourd'hui : décrypter et analyser la mondialisation et ses implications pour le travail et l'action syndicale. Un stage général composé de quatre modules (deux sur le syndicalisme dans le monde et les outils de l'action syndicale et deux sur les questions européennes) s'adresse aux membres de la Commission exécutive confédérale, aux responsables internationaux des organisations de la CGT, aux conseillers confédéraux et aux formateurs intervenant dans le stage FSG2. Ce stage insuffisamment connu pourrait accueillir de plus nombreux participants. Tous les ans, un stage spécifique est destiné aux membres des Comités d'entreprises européens récemment nommés ou ayant une expérience réduite.

Avec les instituts du travail de Bourg-la-Reine et de Strasbourg, l'espace International propose des stages sur des

thèmes spécifiques. Tous les ans, se tient un stage sur les stratégies syndicales dans les firmes multinationales. Après un stage de premier niveau sur le détachement international des travailleurs avec l'institut de Strasbourg organisé plusieurs années, en mars 2016, nous proposons un stage d'approfondissement. Enfin, chaque année un stage thématique est construit avec l'institut du travail de Bourg-la-Reine et en 2016, il sera centré sur l'action et la coopération syndicales internationales.

Les stages proposés par l'espace International s'intègrent dans l'offre de formation confédérale, sont construits dans le cadre de la démarche pédagogique de la CGT.

Par ailleurs, l'espace International et la Formation syndicale confédérale coopèrent avec le département Éducation de l'Institut du travail européen, ETUI. Ce département de l'ETUI propose des formations complémentaires aux formations des organisations membres de la CES. D'une part,

il répond aux priorités, à la stratégie et à l'action politique de la CES, et de l'autre il a pour objectif de répondre aux besoins des organisations membres.

Au cours des dernières années, notre implication a porté surtout sur les formations de formateurs européens, de gestion de projet, d'anglais et sur des formations thématiques correspondant aux activités et priorités de la CGT. Ces formations complémentaires apportent une connaissance du cadre européen et des organisations syndicales membres de la CES et de leurs réalités. C'est un lieu tout à fait particulier pour réfléchir, et partager des expériences, des savoirs et savoir-faire entre syndicalistes de différents pays et organisations d'Europe. Une expérience précieuse au moment où sur les lieux de travail, dans les syndicats et donc dans les formations, nous intégrons de plus en plus de travailleurs – migrants temporaires ou permanents - d'autres pays et d'autres cultures syndicales.

MLB

Formation syndicale - espace International - Calendrier 2016

Stages	Dates	Intitulés	Publics ciblés
Module 1 4 jours	3-6.10.2016 S40	Une action revendicative en Europe et dans le monde – Prise de décision dans l'UE et intervention syndicale	Responsables EI des FD, UD, CR, CE confédération
Module 2 3 jours	7-9.11.2016 S45	Une action revendicative en Europe et dans le monde – Grandes politiques de l'UE – Approche et action syndicales	Responsables EI des FD, UD, CR, CE confédération
CEE	5 - 9.12.2016 S49	Activité CGT dans les comités d'entreprise européens	Membres des CEE nouvellement désignés ou peu expérimentés
ISST Bourg-la-Reine	2 ^e semestre 2016	Firmes multinationales et stratégies syndicales	Conseillers confédéraux, responsables EI des FD et CR, Administrateurs salariés, membres des CEE

Invitation

Rencontre avec les militants de chez McDonald's

Les syndicats du secteur de la restauration rapide organisent une campagne contre les conditions d'emploi et de travail chez McDonald's : « Fight for \$15 ».

Au-delà des conditions de travail et de rémunération chez McDo, partout dans le monde, la campagne vise également à rendre visible les manœuvres de l'entreprise pour échapper au paiement des impôts, des contributions sociales ainsi qu'au versement d'une participation aux travailleurs.

Les fédérations CGT du Commerce et de la Fonction publique s'y sont associées et organisent les initiatives en France.

Des syndicalistes américains de chez McDonald's et les camarades des deux fédérations CGT qui s'y sont associés vous proposent une présentation de leur campagne et un échange avec les congressistes de la CGT le :

mercredi 20 avril 2016,
dans la salle plénière du
Congrès de la CGT

À partir de l'ajournement des travaux du congrès (vers 18 h 30 jusqu'à 20 h)

FIGHT FOR \$15

<http://fightfor15.org/>

À voir, à lire

Pour des garanties sociales dans le secteur du transport en Europe



Le 28 Septembre 2015, un groupe de citoyens européens, des travailleurs des transports et des syndicalistes ont lancé une nouvelle initiative citoyenne européenne appelée (ECI) « Fair Transport Europe ». Elle est initiée notamment par les fédérations de la CGT.

Une initiative qui met en avant sept propositions concrètes faites à la Commission européenne afin d'améliorer les conditions de travail et de garantir une concurrence équitable pour les entreprises respectueuses de la loi dans les différents secteurs de transport. ETF - la Fédération européenne des travailleurs des transports - soutient l'initiative et la collecte de signatures.

« Nous espérons que la Commission va voir cette initiative comme une occasion de dialoguer avec le public européen et les syndicats afin d'apporter de réelles améliorations dans les conditions de travail pour les millions de travailleurs européens », a expliqué Lars Lindgren, Président de la Fédération européenne des travailleurs des transports.

Bon à savoir : Une initiative citoyenne européenne (ECI) n'est pas à confondre avec une simple pétition ! D'après le Traité de Lisbonne, une ECI réussie oblige la Commission européenne à examiner la proposition présentée et à y apporter une réponse, par exemple via une initiative législative.

Pour réussir une ECI, un certain nombre de critères doivent être remplis, dont un nombre minimal de signatures par pays. Pour la France, il s'agit de 78 000 signatures.

Pour signer : Rendez-vous sur :

sign.fairtransporteurope.eu

(munissez-vous d'une pièce d'identité, on vous demandera le numéro pour authentifier votre voix).

la cgt
51^e
CONGRÈS
MARSEILLE
18 → 22 AVRIL 2016